

# **Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale**

Populations locales *versus* plantations commerciales  
d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun

Julien-François Gerber

2008

Coordination générale: Ricardo Carrere  
Edition: Hersilia Fonseca  
Maquette: Flavio Pazos

Remerciements:

L'auteur remercie toutes les personnes vivant autour d'HEVECAM et de SOCAPALM qui lui ont généreusement accordé leur hospitalité et qui ont bien voulu prendre le temps de répondre à ses questions. Il remercie également (par ordre alphabétique) tout spécialement : Jean-Pierre Assako Assako, Patrice Bigombé Logo, Odile Biyidi-Awala, Ricardo Carrere, Chimère Diaw, Danielle Gerber-Boillat, Joan Martínez-Alier, Victorien Mba, Jean-Jaurès Mengue, Florent Messian, Gideon Neba Shu, Jules Nguéguim, Joachim Nguiebouri, Samuel Nguiffo, Samuel Nnah, Jacques « O.Ballon », René Oyono, Jean-François Pajot, Belomont Tchoumba, Gerome Toba et Sandra Veuthey.

© Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales  
Secrétariat international  
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay  
Téléphone: 598 2 413 2989 - Télécopie: 598 2 418 0762  
Adresse électronique: [wrm@wrm.org.uy](mailto:wrm@wrm.org.uy)  
Page Web: <http://www.wrm.org.uy>

Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie, sans autorisation préalable, sous réserve de citer expressément son auteur, le Mouvement mondial pour les Forêts tropicales, et de lui communiquer toute reproduction.

Publié en novembre 2008.

ISBN: 978-9974-8030-7-7

Ce document a été publié grâce au soutien financier de la Société suédoise pour la conservation de la nature, SSNC et d'Oxfam-NOVIB. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de la SSNC, ni d'Oxfam-NOVIB.

**n(o)vib**  
OXFAM NETHERLANDS



Svenska Naturskyddsföreningen

# **Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale**

Populations locales *versus* plantations commerciales  
d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun

Julien-François Gerber



**Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	7
<b>PARTIE: CONTEXTE SOCIOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU CONFLIT</b> .....	<b>8</b>
<b>Les populations locales bantoue et bagyeli</b> .....	8
Les modes de vie bantou et bagyeli .....	8
Quelques notes sur l'appropriation forestière bantoue .....	9
Quelques notes sur l'appropriation forestière bagyeli .....	11
<b>Les plantations industrielles au Cameroun</b> .....	<b>11</b>
L'arrivée du capitalisme .....	11
Les plantations coloniales .....	12
Les plantations après l'indépendance .....	13
<b>SECONDE PARTIE : LES CONFLITS AUTOUR D'HEVECAM ET DE SOCAPALM</b> .....	<b>16</b>
<b>Brève description des acteurs clés</b> .....	<b>16</b>
Le zonage de la région .....	18
La plantation de SOCAPALM .....	19
La plantation d'HEVECAM .....	20
<b>Impacts et conflits</b> .....	<b>25</b>
La disparition de la forêt .....	25
L'extension des plantations .....	28
Les plantations villageoises .....	32
La pollution de l'eau .....	36
Le problème selon les Bagyeli .....	37
<b>Conclusion</b> .....	40
<b>Bibliographie sélective</b> .....	<b>42</b>



## Introduction

Ce rapport<sup>1</sup> examine les résistances des populations riveraines à deux des plus grandes plantations industrielles du Cameroun, la monoculture d'hévéas Hévéa-Cameroun (HEVECAM) et celle de palmiers à huile de la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM). Son but est de contribuer à combler un manque d'information sur la situation autour des plantations industrielles en Afrique Equatoriale.

C'est dans le Département de l'Océan – dont Kribi est la capitale – que sont localisées les résistances qui nous intéressent ici (voir carte p. 16). La région forme un vaste plateau à une altitude variant entre 20 et 300 mètres. Il est sillonné par des affluents de la Lobé et de la Kienké, deux rivières qui vont se jeter dans l'océan Atlantique. Avant l'installation des deux monocultures commerciales, la région était couverte d'une forêt pluviale de type guinéo-congolais exceptionnellement riche en biodiversité. Elle était faiblement habitée<sup>2</sup> par des populations de paysans-chasseurs bantous et de chasseurs-cueilleurs bagyeli (« pygmées »), toutes deux dépendantes des ressources forestières. Avec l'arrivée des plantations en 1975 pour HEVECAM et en 1978 pour SOCAPALM, ces populations ont été déplacées et la forêt a été défrichée puis remplacée par les monocultures. Aujourd'hui, les plantations jouxtent une vingtaine de communautés bantoues et bagyeli qui sont entrées en conflits plus ou moins ouverts avec ces dernières et dont nous allons rendre compte ici.

Quelques notions sur le contexte historique, anthropologique et économique donne un meilleur éclairage de la situation. Nous allons donc commencer par présenter le contexte dans lequel évoluent les acteurs de la résistance (Première partie). Nous passerons ensuite en revue nos observations sur les impacts des monocultures et sur les conflits, avec notamment une série d'encadrés sur des cas précis (Seconde partie). Enfin, en guise de conclusion, nous résumerons les principaux points à retenir et nous tenterons d'élargir la discussion.

---

<sup>1</sup> Ce texte est le compte-rendu d'une recherche de terrain effectuée entre octobre 2006 et février 2007 et qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche mené à l'Université Autonome de Barcelone (UAB) en collaboration avec le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) à Yaoundé.

<sup>2</sup> La densité de population y était d'environ deux habitants au km<sup>2</sup>, mais avec l'arrivée massive des ouvriers des plantations et de leurs familles, la densité de population a décuplé.

# Première partie: contexte sociologique et historique du conflit

## Les populations locales bantoue et bagyeli

### *Les modes de vie bantou et bagyeli*

L'arrivée des Bantous dans le Sud-Cameroun remonte à longtemps : à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils quittent la savane de la zone sahélienne et franchissent le fleuve Sanaga ; ils se déplacent alors lentement mais régulièrement vers le sud-ouest, à travers la forêt. Leur adaptation à ce nouveau milieu est un élément crucial de leur culture en mutation ; leur progression n'a jamais été une marche rapide mais plutôt un lent essaimage dont se sont détachés certains éléments pour fonder de nouveaux villages et, par la suite, de nouveaux sous-groupes ethniques. Les Bantous vivant autour des plantations HEVECAM et SOCAPALM font principalement partie des sous-groupes bulu, fang et mabea. Les migrations bantoues à travers la forêt prennent fin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, arrêtées par l'administration coloniale. La plupart des Bantous a été rapidement christianisée et scolarisée, avec pour conséquence qu'une importante partie des premières élites camerounaises (travaillant notamment dans les administrations coloniales) était bantoue – en particulier bulu, comme le président actuel Paul Biya ou, à l'autre extrême si l'on peut dire, l'écrivain engagé Mongo Beti.

Pourtant, de nombreux Bantous ruraux poursuivent un mode de vie traditionnel basé sur une utilisation agricole de la forêt et sur les ressources forestières. Les Bantous pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis. Chaque famille produit ce qui lui est nécessaire en pratiquant elle-même les différentes cultures (manioc, bananes, ignames, palmiers à huile, arachides). Un champ familial typique a une surface de 0,3 à 1,5 hectare et est exploité pendant environ deux années consécutives après quoi il est laissé en jachère de trois à dix ans, parfois bien davantage. La chasse, la pêche et la cueillette fournissent encore aujourd'hui une grande partie de la nourriture et les cultures marchandes (cacao, café, latex d'hévéa, huile de palme) sont devenues une source importante de revenus. L'habitat humain est fait des cases, de la cour, des animaux domestiques et des arbres fruitiers d'une famille. La maisonnée est généralement occupée par un couple, leurs enfants, et les conjointes des fils et petits-fils. Une suite de maisonnées constitue un hameau, et une suite de hameaux constitue un village.

La région d'HEVECAM et de SOCAPALM comprend également dix communautés bagyeli. Les Bagyeli, aussi dénommés Bakola, sont estimés à près de 3400 personnes. Ils sont localisés dans le Département de l'Océan et dans le nord-ouest de la Guinée Equatoriale. Les Bagyeli seraient originaires de la cuvette du Congo ; ils auraient migré et atteint cette région vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Bagyeli, comme tous les peuples chasseurs-cueilleurs, se caractérisent traditionnellement par un faible ancrage dans l'espace et par une remarquable maîtrise de celui-ci. La dépendance quasi absolue envers la forêt est la plus connue des causes du semi-nomadisme des peuples de chasseurs-cueilleurs mais la mobilité peut également être expliquée, selon les cas, par le décès d'un parent, la pression démographique dans un campement, ou l'évitement des conflits internes et



externes. Les communautés bagyeli sont structurées autour des campements qui constituent l'unité socio-économique de base. C'est le lieu à partir duquel s'organisent les activités de production/consommation, basées sur la cueillette et la chasse, mais aussi, de plus en plus, sur l'agriculture. Quelques huttes (jusqu'à une dizaine), habitées par une population pouvant varier de 15 à 70 personnes, généralement des parents et des alliés issus de clans différents, composent la communauté, dont le fonctionnement est remarquablement égalitaire.

La partie suivante a pour but d'esquisser les systèmes bagyeli et bantou d'appropriation et de gestion de la forêt pour pouvoir mieux comprendre le conflit de logiques appropriatives et écologiques qui les oppose aux plantations industrielles « modernes ».

### ***Quelques notes sur l'appropriation forestière bantoue***

Selon deux spécialistes de la région, les institutions coutumières sont restées sans conteste le mode dominant de régulation de l'attribution des terres dans le Sud-Cameroun (Diaw & Njomkap, 1998). L'appropriation bantoue de la terre prend ses racines dans les institutions *patrilinéaire* (= fondée sur l'ascendance paternelle) et *segmentaire* (= processus généalogique par lequel une lignée originelle se segmente progressivement en plusieurs *lignages*). Ces institutions ont joué, lors des migrations, un rôle déterminant dans la création des droits territoriaux et de leur transmission par le *droit du sang*. Ce dernier fait référence au principe selon lequel la transmission intergénérationnelle remonte à l'ancêtre qui a le premier *créé* les droits de possession de la terre par le biais du *droit de hache*. Celui-ci est basé sur le principe selon lequel le travail crée les droits d'usage. L'investissement productif (création d'un champ, d'une maison, etc.) en est le principe fondamental. La durée de la possession individuelle acquise sur les ressources naturelles dépend donc de la durée de l'investissement : lorsque l'individu ne laisse plus de trace visible de son investissement sur un espace donné, ses droits sur celui-ci disparaissent.

Il y a trois types d'appropriation de la terre chez les Bantous. Il y a d'abord l'*appropriation lignagère*, qui est la forme fondamentale d'appropriation de la forêt. Le segment de lignage – souvent le *clan* – regroupé en hameau est en effet l'unité de base régulant l'accès à la terre et à la gestion de la forêt. Ce système est depuis plusieurs siècles le principal modèle de coordination sociale chez les Bantous du Sud-Cameroun. Il y a ensuite l'*appropriation communautaire* : plusieurs lignages peuvent coexister dans un même village et partager certains espaces forestiers. Il y a enfin l'*appropriation individuelle ou domestique*, basée sur le droit de hache et faisant référence au contrôle foncier exercé par des individus ou des familles. Ceux-ci n'en ont pourtant pas la possession absolue (notamment le droit de les vendre) et doivent, dans certains cas, s'accommoder d'une utilisation secondaire par des tiers (par exemple pour la chasse). Dans tous les cas d'appropriation domestique, le lignage conserve symboliquement ses droits collectifs sur l'espace et celui-ci ne peut que « transiter » par les individus. A noter également que l'*accès libre* est rare en zone forestière et ne concerne essentiellement que les zones arides, les pistes, certains fleuves, et certains produits forestiers spécifiques.

Sur quels principes – ou logiques – reposent les types d'appropriation que nous venons de voir ? Les principaux sont au nombre de quatre et peuvent être résumés ainsi :

- *une logique collective* d'appropriation de la forêt, cette dernière étant contrôlée par le lignage ou la communauté (la possession individuelle reste symboliquement la possession du lignage). La forêt demeure la possession ultime des générations passées, présentes et à

venir (droit du sang), d'où l'impossibilité de vendre le sol (c'est-à-dire l'impossibilité de le donner définitivement à quelqu'un d'extérieur au groupe) et une certaine vision à long terme de la gestion forestière.

- *une logique de création des droits d'usage par le travail* : l'investissement personnel crée la possession (droit de hache).
- *une logique cyclique* sur le moyen/long terme : la possession coutumière change selon les cycles de conversion de l'agriculture itinérante. « Les populations savent que la forêt ne doit pas être utilisée n'importe comment, qu'on doit la laisser se régénérer et qu'on ne doit pas l'abattre inutilement » affirment Diaw & Njomkap (1998). Lorsqu'une forêt est transformée en champ, une possession lignagère ou communautaire devient un champ individuel/domestique ; après une dizaine d'années, ce champ redevient une forêt et la possession individuelle/domestique disparaît ; cet espace est alors à nouveau disponible pour

### **Encadré 1 : la relation entre Bantous et Bagyeli**

La relation entre les Bantous et les Bagyeli s'est développée dès leur rencontre par de multiples échanges de produits et de services : cultures vivrières, sel, outils en fer et poterie de la part des Bantous ; produits de la chasse, miel, pharmacopée de la part des Bagyeli. Ces échanges se sont renforcés par le rattachement de groupes bagyeli à des clans bantous dans le cadre d'une parenté symbolique. Avant la colonisation, les rapports Bantous–Bagyeli étaient donc basés sur la réciprocité, mais la demande coloniale en produits forestiers spécifiques (ivoire, caoutchouc, etc.), traditionnellement peu valorisés par les populations locales, l'obligation de payer l'impôt et le besoin d'espace pour la nouvelle culture du cacao a changé la donne. La relation Bantous–Bagyeli s'est transformée en une relation de domination en faveur des premiers et les Bagyeli – encore aujourd'hui – se sont retrouvés socio-politiquement très marginalisés.

Les positions de « chefs » chez de nombreux groupes bantous et bagyeli ont été créées de toute pièce par l'administration coloniale qui cherchait ainsi à utiliser les « chefs » comme intermédiaires et responsables des communautés. C'est aussi dans ce contexte qu'est survenue la sédentarisation forcée des Bantous et des Bagyeli le long des routes dans le cadre des politiques coloniales et post-coloniales visant un meilleur contrôle des populations : les chefferies dites traditionnelles ont ainsi été créées. Dès les premières années de l'indépendance, on a assisté à l'émergence de « problèmes fonciers » chez les Bagyeli. Ces litiges font suite à l'accélération du processus de sédentarisation et au développement de l'exploitation industrielle des forêts – en particulier l'expansion des plantations de rente villageoises bantoues et agroindustrielles.

les autres membres du lignage, voire de la communauté ou des générations futures après une longue période. Le principe implicite est que l'appropriation individuelle des ressources renouvelables ne peut être que momentanée.

- *une logique « métaphysique »* de gestion de la forêt, par les croyances et les interdits liés à une vision mystique de la forêt habitée par des esprits, des défunts, etc. La forêt possède dans ce cas une dimension plus vaste qu'une simple « ressource naturelle ».

### ***Quelques notes sur l'appropriation forestière bagyeli***

Les Bagyeli ont également une organisation sociale structurée autour de clans patrilineaires. Mais le clan n'est pas en tant que tel le fondement de l'organisation sociale bagyeli. Ce n'est pas le clan qui contrôle un territoire donné, mais la communauté (ou bande). La chasse à certains animaux prisés (comme l'éléphant) est strictement réglementée selon la zone où ils sont chassés. Chaque communauté possède un certain nombre de droits exclusifs sur un espace forestier donné dont les limites sont définissables et dans lequel s'effectuent ses déplacements<sup>3</sup>. Ainsi, chez les Bagyeli, il n'existe traditionnellement pas de réelle possession du sol mais seulement des règles fondées sur le prélèvement. Celles-ci sont en outre pondérées par une « obligation de convivialité » fondée sur les relations d'amitié avec des membres extérieurs à la communauté. La présence de ces derniers dans les campements est une constante de l'organisation sociale bagyeli, d'où leur caractère essentiel. Un individu peut donc toujours s'octroyer des droits d'usage sur un territoire donné par des liens de sang, de mariage ou simplement d'amitié. Un droit de hache productif individuel (basé sur l'investissement personnel) existe aussi chez les Bagyeli. L'économie bagyeli repose traditionnellement sur les cycles de reproduction naturelle (autres qu'agricoles).

L'institution moderne de la propriété entre en contradiction avec tous les principes bagyeli et bantous de gestion du foncier et de la forêt. Pourtant, cela n'a pas empêché tous les régimes coloniaux et post-coloniaux d'instaurer, en matière foncière, la dichotomie fondamentale entre, d'un côté, la propriété étatique ou privée, et de l'autre, les institutions coutumières dont le statut légal est limité et fluctuant, et dont les autorités ne savent souvent pas grand chose. En outre, tous les régimes coloniaux puis indépendants ont instauré la primauté légale absolue de la propriété (matérialisée par le titre foncier), ce qui est à la source de nombreux conflits. L'introduction de la propriété a eu comme conséquence principale la tendance à la disparition des institutions lignagères, mais ses effets déstructurants ont été plus mitigés dans le Sud-Cameroun où les structures claniques demeurent fortes et où l'obtention d'un titre foncier reste une exception.

## **Les plantations industrielles au Cameroun**

### ***L'arrivée du capitalisme***

La question de savoir comment imposer des relations de production capitalistes (c'est-à-dire un salariat, la monétarisation des échanges et la dépendance envers le marché) s'est posée dans toute l'Afrique coloniale dès la fin du XIXe siècle. Partout, la réponse apportée a été la même : les entreprises privées européennes se sont tournées vers l'Etat colonial pour lui demander de l'aide. Il y a bien sûr eu diverses modalités d'intervention gouvernementale, en partie dépendantes des différentes relations que les colons entretenaient avec les populations locales, mais le principe est resté partout le même : l'Etat colonial a joué un rôle crucial dans l'établissement de la domination du capitalisme en tentant de briser l'autarcie des anciennes communautés de production. Pour ce faire, le travail forcé dans les plantations industrielles et l'instauration de la propriété « moderne » – étatique et privée – ont été des facteurs déterminants, comme nous allons le voir pour le cas du Cameroun.

---

<sup>3</sup> Ce fait explique pourquoi le terme de « semi-nomade » est plus approprié que celui de « nomade ».

En 1884, l'Allemand Gustav Nachtigal, commissaire impérial de Bismarck, accoste à Douala où le commerçant hambourgeois Edouard Wörmann, qui y possède déjà une maison de commerce depuis 1868, signe le Traité Germano-Douala. C'est la première loi coloniale au Cameroun. Ce traité est interprété du côté allemands comme un accord « d'abandon de souveraineté et de propriété » par les indigènes. Il constitue l'acte fondateur du processus de dépossession foncière en effaçant les institutions coutumières. Bien qu'il puisse sembler quelque peu fortuit que le Cameroun devienne un protectorat allemand plutôt qu'anglais ou français, l'instauration de la loi coloniale, elle, a une origine économique clairement définissable. La démarche de Bismarck n'est pas tombée du ciel : le chancelier allemand avait reçu de nombreuses demandes d'assujettir cette région – en particulier de la part de commerçants de Hambourg, le premier port d'Allemagne et son troisième centre industriel. Si l'Etat colonial a assuré la protection militaire des colons et la construction de certaines infrastructures (routes, ports, etc.), les grandes entreprises capitalistes, elles, ont joué le rôle de *moteur financier et technique* dans la nouvelle politique de « mise en valeur » du pays. C'est le début de la période des grandes concessions puis des grandes plantations.

Dans un premier temps, entre 1896 et 1914, la politique des grandes concessions prévaut, sur la base de l'Ordonnance impériale de 1896 qui formalise l'interprétation allemande du Traité Germano-Douala et institue la notion des « terres vacantes et sans maître » (*herrenloses Land*) supprimant d'emblée tous les droits coutumiers. Cette réglementation constitue la base de la législation foncière sous le protectorat allemand et impose un premier passage vers la propriété « moderne ». L'Ordonnance stipule que : (1) les terres « terres vacantes et sans maître » appartiennent à la Couronne ; (2) elles ne peuvent être occupées que par le gouvernement ; et (3) seul ce dernier peut les céder en propriété ou en bail. La porte est ainsi ouverte à la distribution de dizaines de millions d'hectares de forêts lignagères aux sociétés agroindustrielles et forestières européennes au détriment de leurs possesseurs coutumiers. Ainsi, la *Gesellschaft Süd-Kamerun* obtient en 1896 une concession de 7 200 000 hectares puis en 1899 la *Gesellschaft Nord-West-Kamerun* une autre de 4 450 000 hectares. Ensemble, les deux concessions occupent presque un cinquième du territoire de la colonie ! Sur ce vaste territoire sont exploités le caoutchouc naturel, l'ivoire, les fruits du palmier à huile, les bois précieux et des minéraux. Le bilan économique de ces sociétés géantes – constituées de capitaux allemands et belges – n'ayant pas donné les résultats escomptés, l'Etat se tourne alors vers le système des grandes plantations.

### ***Les plantations coloniales***

La région du mont Cameroun est choisie comme point de départ pour les grandes plantations. Le climat y est favorable et les ports commerciaux ne sont pas loin. Pour améliorer les rendements, les Allemands décident très tôt d'utiliser la méthode des monocultures industrielles. Les premiers produits visés sont le cacao et le caoutchouc, deux produits qui vont dominer l'activité agricole du Cameroun jusqu'au milieu du XXe siècle. Les premières plantations de caoutchouc, créées en 1885, sont constituées d'espèces locales (genre *Landolphia*) et remplacent le caoutchouc de cueillette qui était directement récolté dans la forêt par les populations locales. En 1906, les Allemands introduisent l'hévéa (*Hevea brasiliensis*) dont le rendement est bien meilleur. Jusqu'à leur départ, ils font du caoutchouc le produit le plus rentable de leurs plantations. Le gouvernement allemand a joué un rôle déterminant dans tout le processus d'installation des plantations, comme l'écrit l'historien F. Etoga Eily (1971) :

« Le soutien moral et matériel qu’apportait le gouvernement [au système des plantations] lui donna assez vite une allure officielle et militaire, au point que tout, hommes et choses, était subordonné au développement des grandes plantations. [...] un fait apparaissait clair et indiscutable, c’est que les plantations formaient l’ossature de l’économie du Territoire, et l’Administration ne pouvait rien leur refuser ».

En 1916, les Anglais et les Français s’emparent du Cameroun et, en 1919, à la suite de la renonciation de l’Allemagne à tous ses droits d’Outre-Mer, le Cameroun est placé sous mandat de la Société des Nations (SDN) qui entérine l’occupation franco-anglaise. Dans l’ensemble, les législations françaises et britanniques maintiennent les terres dites « vacantes et sans maître » hors du contrôle des communautés, tout en reconnaissant l’existence d’un domaine restreint où continuent à prévaloir les droits coutumiers. Dans la zone ouest occupée par le Grande-Bretagne, les anciennes plantations allemandes sont vendues aux enchères. Quatre d’entre elles sont reprises en 1929 par une filiale du groupe anglo-hollandais Unilever, et les autres – dont certaines ont été rétrocédées à leurs anciens propriétaires – changent plusieurs fois de statut avant d’être regroupées en 1946–1947 au sein de la fameuse « Cameroon Development Corporation » (CDC), le plus grand complexe agro-industriel du pays. Dans la partie française, l’administration favorise la culture de huit produits en particulier : caoutchouc, cacao, café, banane, coton, arachide, huile de palme et tabac. Les anciennes plantations allemandes, essentiellement localisées dans la vallée inférieure de la Sanaga, sont rachetées par des sociétés privées. C’est le cas par exemple des 600 hectares d’hévéas de la plantation de Dizangué, reprise en 1959 par le groupe français Rivaud (Terres Rouges), qui est aujourd’hui la SAFACAM, une filiale du groupe Bolloré. Comme au temps de l’occupation allemande, les travailleurs volontaires sont en nombre insuffisant et les Français rétablissent le travail forcé dans les plantations privées<sup>4</sup>.

### ***Les plantations après l’indépendance***

Les indépendances politiques en Afrique ne s’accompagnent pas d’une rupture avec la philosophie du droit colonial. Ceci n’est pas surprenant quand l’on se rappelle qu’au Cameroun, le mouvement indépendantiste est tué dans l’œuf par la France (entre 100 000 et 400 000 civils auraient été assassinés entre 1956 et 1960, et notamment le leader socialiste Ruben Um Nyobé). En outre,

---

<sup>4</sup> A propos du travail forcé dans les plantations de caoutchouc de la région d’Edéa (non loin de Kribi) pendant la deuxième guerre mondiale, le syndicaliste français Gaston Donnat écrit :

« Ces plantations appartenaient à la Société caoutchoutière des ‘Terres Rouges’ [aujourd’hui la SAFACAM de Bolloré] ayant ses principales activités au Vietnam. Elles [...] occupaient un très grand territoire entièrement clôturé, avec des gardes armés et même une geôle. Les travailleurs vivaient dans des baraquements ; ils étaient prisonniers et beaucoup d’entre eux ne revoyaient jamais leur village. [Le chef de région] Monsieur Tine nous expliqua comment étaient recrutés ces pauvres bougres. Il recevait un ordre de service du gouvernement le priant de fournir un nombre déterminé de travailleurs. [...] Le chef de subdivision de N’Dikiniméki [...] convoquait un certain nombre de chefs de village et les chargeait de désigner, chacun, un contingent d’hommes valides. Il n’est pas besoin de préciser les critères servant au choix, il suffit de savoir que les chefs pouvaient par préférence choisir n’importe qui. Au jour dit, les malheureux étaient rassemblés. On les reliait les uns aux autres par une corde attachée au cou et encadrée par des miliciens armés, la file lamentable gagnait [...] le lieu de leur déportation. Les cris, les pleurs des femmes saluaient leur départ : il y avait si peu de chances de revoir ces hommes au village ! » (Agir Ici & Survie, 2000a).

Amadou Ahidjo – premier ministre sous la colonisation et « homme de paille de la France »<sup>5</sup> – devient le premier président dès 1960 jusqu’en 1982. A partir de là et jusqu’à aujourd’hui perdureront les liens de la « Françafrique »<sup>6</sup>. Sur le plan foncier, les premiers actes législatifs de l’Etat indépendant correspondent d’ailleurs plutôt à une radicalisation du droit colonial. En effet, en pleine « ère du développement », le gouvernement camerounais entreprend, sous l’égide de la France, de se « développer » sur le modèle occidental par une rapide insertion de son économie dans le commerce international et la spécialisation de sa production. Ainsi, le processus d’expropriation des communautés locales culmine avec la loi de 1974 – encore la base de la législation actuelle – qui récupère le concept colonial des « terres vacantes et sans maître » au profit de l’Etat et réaffirme de manière ambiguë et restreinte le statut foncier coutumier.

Les conséquences sur le terrain ne se font pas attendre : on assiste rapidement à une multiplication des plantations de rente. De fait, l’une des particularités majeures de la politique économique de l’Etat camerounais après l’indépendance a été sa promotion des grandes plantations industrielles. Entre 1971 et 1981, près des deux tiers des fonds publics réservés au développement agricole sont alloués au secteur agro-industriel.

La première caractéristique des grandes plantations camerounaises est leur domination par *quelques entreprises agro-industrielles hautement protégées*. La Cameroon Development Corporation (CDC) joue un rôle important dans ce secteur : c’est le plus ancien et le plus grand complexe agro-industriel, et c’est la seule entreprise qui produise quatre cultures stratégiques (thé, bananes, hévéa, palmier à huile). Les anciennes entreprises comme la CDC ont dû grandir en s’adaptant à la « révolution verte » (plantes sélectionnées à hauts rendements, produits agrochimiques, et mécanisation de la production). L’établissement et l’expansion de ces entreprises impliquent de gros investissements et crée généralement une forte dépendance envers le capital étranger ainsi qu’envers les technologies et la gestion étrangères.

La seconde caractéristique importante de ces plantations industrielles réside dans le fait qu’elles sont *localisées près de la côte et près du train*. Cela s’explique pour des raisons historiques (pénétration coloniale), économiques (coûts réduits de transport), démographique (disponibilité de la main-d’œuvre) et éco-climatiques (conditions favorables aux cultures). Etant donné que les plantations requièrent de grandes surfaces, le gouvernement camerounais a toujours dû faire face au problème de trouver de la place. En général – comme pour le cas d’HEVECAM et de SOCAPALM – ce sont des régions peu peuplées qui ont été sélectionnées dans le but de limiter les expropriations massives qui auraient pu provoquer des soulèvements. Pourtant, même dans les zones peu peuplées, la force a dû et continue d’être employée. Dans les cas d’HEVECAM, de SOCAPALM et de SAFACAM par exemple, les populations ont été forcées de se déplacer et de s’installer ailleurs, sans compensation.

---

<sup>5</sup> Selon l’expression de l’écrivain camerounais Mongo Beti (2007).

<sup>6</sup> La « Françafrique » (à lire aussi comme « France à fric ») fait référence à la face cachée et parfois meurtrière des relations franco-africaines qui ont commencé dès 1960 sous De Gaulle et qui perdurent aujourd’hui. Jacques Foccart – l’« homme de l’ombre » des relations franco-africaines sous De Gaulle, Pompidou et Chirac – et Jean-Christophe Mitterrand – sous le mandat de son père – ont été deux instigateurs importants de la Françafrique. Le terme a été utilisé dans ce sens pour la première fois en 1994 par le journaliste lyonnais François-Xavier Verschave qui a consacré l’essentiel de sa carrière à dénoncer les réseaux politico-économiques de la Françafrique au moyen d’enquêtes minutieuses très bien documentées.



La troisième caractéristique importante des plantations industrielles au Cameroun est *le rôle central joué par l'Etat* pendant leur période de lancement. Dans la majorité des cas, les plantations étaient propriétés de l'Etat (partielle ou totale), avant d'être privatisées dès la seconde moitié des années 90, sous l'impulsion des plans d'ajustements structurels du FMI. La collaboration avec le secteur privé international a cependant toujours eu lieu. Cette collaboration permettait au secteur privé de vendre à l'Etat sa technologie, de gérer le projet sans devoir assumer tous les risques techniques et financiers, de laisser à l'Etat les questions foncières et sociales, et enfin d'obtenir des prêts publics à des taux d'intérêt favorables. Dans tous les cas, le développement de l'agro-industrie (avec ou sans participation du secteur privé international) s'est révélé extrêmement coûteux. A l'origine, les dépenses étaient largement financées par les exportations agricoles, mais dans les années 70 et 80, l'exportation des cultures les plus profitables – le café et le cacao – a diminué régulièrement avant de stagner dans les années 90. Le pétrole est ainsi devenu la principale source de financement du secteur agro-industriel, sans que cela n'empêche le gouvernement de devoir emprunter massivement auprès de la France et de l'Allemagne, les deux principaux créanciers du Cameroun (suivis par la Banque mondiale). La dette extérieure était encore modérée en 1977 mais la poursuite des projets agro-industriels et pétroliers l'a augmenté à 9,5 milliards de dollars en 2005<sup>7</sup>. En conséquence, le Cameroun a dû allouer entre 1992 et 1997 pas moins de 36% du budget national au seul service de la dette. Il a en outre été obligé, sous l'impulsion des plans d'ajustement structurel du FMI, de privatiser toutes ses entreprises agro-industrielles.

Le caoutchouc naturel et l'huile de palme sont parmi les rares produits agricoles du Tiers Monde à avoir résisté à l'effondrement des cours mondiaux. Le caoutchouc naturel connaît depuis la fin des années 80 un retour en force qui s'explique notamment par la hausse de la production de gants médicaux et de préservatifs (avec l'apparition du SIDA). Mais l'industrie automobile reste le principal débouché du caoutchouc naturel : le pneumatique à lui tout seul représente près de 70% de la consommation mondiale. Comme les principaux pays du Sud-Est asiatique ne suffisent pas pour satisfaire la demande (bien qu'ils produisent mondialement la majeure partie du caoutchouc naturel et du palmier à huile), les producteurs se tournent vers d'autres régions, comme en témoigne la stratégie du groupe GMG (HEVECAM). L'Afrique, et particulièrement le Cameroun, sont à cet égard un terrain très « prometteur ». De même, le développement du commerce des « crédits de carbone » (qui intéressent déjà HEVECAM) et la production de biocarburant à partir de l'huile de palme (un secteur sur lequel SOCAPALM entend miser dans les prochaines années) sont de puissants moteurs à l'expansion future de ces plantations.

---

<sup>7</sup> En 2006 et 2007, le Cameroun a bénéficié de réductions substantielles de sa dette extérieure.

## Seconde partie: Les conflits autour d'hevecam et de socapalm

### Brève description des acteurs clés

Afin de mieux saisir les enjeux, nous allons commencer par décrire brièvement les principaux acteurs impliqués directement ou indirectement dans le conflit. Nous commencerons par les énumérer (voir Tableau 1) avant d'analyser succinctement leurs intérêts et leur position dans le conflit.

Carte 1 : Affectation de l'espace dans la zone d'HEVECAM (sud-ouest du Cameroun).



Source : GFW (2005) et « Carte de terrain pour la recensement des campements pygmées » (10 mai 2002).

*Légende :* Les concessions des plantations industrielles d'HEVECAM et de SOCAPALM sont en gris ; les concessions d'exploitation forestière sont en gris clair; le parc national de Campo-Ma'an est en gris obscur; les carrés noirs correspondent aux communautés bagyeli. Voir texte pour les détails.



Tableau 1 : Principaux acteurs ayant un lien avec le conflit étudié (les initiales sont explicitées dans le texte).

Acteurs		Domaines d'action	
Entreprises privées	HEVECAM	plantation industrielle d'hévéas avec usine de traitement (groupe singapourien GMG)	
	SOCAPALM	plantation industrielle de palmiers à huile avec usine de traitement (groupe français Bolloré)	
	CUF	exploitant forestier libanais sur la concession forestière 09-026	
	GWZ	exploitant forestier néerlandaise (Gerard Wijima & Zonen) possédant une grande scierie à Bidou II	
ONG	Inter-nationales	WWF	ONG de conservation basée en Suisse ; participe à la gestion de l'UTO de Campo-Ma'an ; prône le compromis avec tous les acteurs
		Tropenbos	ONG de recherche scientifique basée au Pays-Bas ; participe à la gestion de l'UTO de Campo-Ma'an ; prône le compromis avec tous les acteurs
		SNV	ONG de développement des Pays-Bas ; participe à la gestion de l'UTO de Campo-Ma'an ; prône le compromis avec tous les acteurs
		CIFOR	ONG de recherche scientifique basée en Indonésie ; participe à la gestion de l'UTO de Campo-Ma'an ; prône le compromis avec tous les acteurs
	Nationale	CED	ONG de développement éco-social basée à Yaoundé ; gère des projets relatifs aux communautés Bagyeli autour du parc national de Campo-Ma'an ; pro-populations locales
Locale	aucune ONG importante		
Organisations financières internationales	Banque mondiale	finance l'Etat, HEVECAM, SOCAPALM et le parc national de Campo-Ma'an ; globalement pro-entreprises	
Administrations étatiques	préfet, sous-préfet, maire	promouvent le « développement économique » de la région ; force coercitive (police, armée) ; globalement pro-entreprises	
Eglises	nombreux types	pas d'homogénéité ; effets contradictoires ; largement perçues comme « la religion du colon »	
	élites <sup>9</sup>	promouvent le « développement économique » de la région ; globalement pro-entreprises	
Communautés bantoues (et allogènes <sup>8</sup> )	paysans/nes	vie agro-forestière « traditionnelle » ; protestent contre les impacts des entreprises privées ; pas d'organisation faitière	
	ouvrier/ères	employés/es des entreprises ; protestent contre leurs conditions de travail et de vie ; pas de syndicats indépendants et combatifs	
Communautés bagyeli		vie agro-forestière « traditionnelle » ; protestent contre les impacts des entreprises privées (et parfois contre leur exploitation par les Bantous)	

<sup>8</sup> La plupart des ouvriers des entreprises privées proviennent d'autres parties du Cameroun et même de pays voisins.

## **Le zonage de la région**

En 1999, sous l'impulsion de la Banque mondiale, le gouvernement décide de créer un vaste secteur de 771 000 hectares qui devra être gérée de manière intégrée pour atteindre – dans le langage onusien – le « développement économique » de la région, l'« exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles », et la « conservation de la biodiversité ». Ce vaste secteur – appelée l'Unité Technique Opérationnelle (UTO) de Campo-Ma'an – comprend trois zones qui seront décrites dans la suite du texte :

- une zone agro-industrielle : avec HEVECAM et SOCAPALM ;
- une zone d'exploitation forestière industrielle : l'unité forestière d'aménagement (UFA) 09-025 (une concession) ; et
- une zone de conservation de la biodiversité : le parc national de Campo-Ma'an.

L'aménagement de l'UTO est assuré par le Fonds mondial pour l'environnement (GEF) de la Banque mondiale, par le Ministère de l'Environnement et des Forêts<sup>10</sup> ainsi que par quatre grandes ONG internationales : Tropenbos International (une ONG néerlandaise de recherche scientifique active dans la région de 1992 à 2002), la SNV (une ONG néerlandaise de développement), puis, dès 2002, le WWF (World Wildlife Fund for Nature), qui travaille étroitement avec la Banque mondiale sur tout le territoire camerounais, et le CIFOR (Centre for International Forestry Research), qui gère notamment dans l'UTO un projet de « forêt modèle ».

Le parc national de Campo-Ma'an<sup>11</sup> est d'une importance internationale à cause de son exceptionnelle biodiversité : il abrite notamment des espèces aujourd'hui très menacées comme l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), la panthère (*Panthera pardus*), le chat doré (*Felis aurata*), le céphalophe à dos jaune (*Cephalophus silvicultor*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le gorille des plaines (*Gorilla gorilla*), le mandrill (*Mandrillus sphinx*), le colobe noir (*Colobus satanas*), le cercocèbe à collier blanc (*Cercocebus torquatus*) ou le pangolin géant (*Manis gigantea*). On y trouve 80 espèces de mammifères de taille grande et moyenne (dont 19 des 29 espèces de primates présentes au Cameroun) ; 307 espèces d'oiseaux ; 122 espèces de reptiles ; et 46% des espèces de poissons connues au Cameroun. La protection de la zone découle également des menaces dont elle fait l'objet : exploitation forestière industrielle et expansion des plantations HEVECAM et SOCAPALM. L'extension d'HEVECAM a d'ailleurs été récemment la cause d'un litige foncier avec le parc national : il s'est avéré qu'HEVECAM empiétait sur le territoire du parc sur plus de 300 hectares ! En conséquence, la limite de ce dernier a dû être modifiée pour qu'il

---

<sup>9</sup> Les « élites », au Cameroun, désignent les villageois qui se sont enrichis dans le secteur « moderne » capitaliste, en général urbain, et qui disposent d'une résidence dans leur village natal. Ils y ont souvent un poids politique important, supplantant parfois le rôle des chefs dits traditionnels.

<sup>10</sup> Ce ministère a été récemment séparé en deux ministères : l'un pour les forêts et l'autre pour l'environnement.

<sup>11</sup> L'origine du parc national de Campo-Ma'an (264 000 hectares) remonte à la création d'une réserve de chasse en 1932. Celle-ci résultait d'un accord entre l'administration coloniale et l'entreprise d'exploitation du bois La Forestière de Campo. En 1980, la réserve de chasse se transforme en une aire protégée puis, dès 1991, la région fait l'objet de diverses mesures de protection sponsorisées par la Banque mondiale qui aboutissent, en 1999, à son intégration dans l'UTO (Unité Technique Opérationnelle) de Campo-Ma'an avant d'obtenir le statut de parc national en 2000, en « compensation » aux dégâts écologiques causés par le passage du pipe-line Tchad-Cameroun (entré en fonction en 2003, ce pipe-line de 1090 kilomètres de long est principalement financé par Exxon-Mobile et finit sa route dans le port de Kribi).

n'englobe pas cette zone d'hévéas. Par ailleurs, la grande biodiversité du parc donne une idée de ce qui se trouvait avant la création des plantations industrielles. Le développement du tourisme, le barrage hydroélectrique sur la Ntem et l'exploitation du fer – trois projets gouvernementaux actuellement en cours d'élaboration – sont d'autres menaces qui planent sur la conservation de la région. Le parc est également contesté par les populations bantoues riveraines qui, depuis 1995, ont légalement perdu leur droit d'usage sur la zone (à l'exception des Bagyeli – voir ci-dessous).

Une autre « zone interdite » de la région est la réserve forestière de Kienké, située au nord d'HEVECAM–SOCAPALM, entre la route Kribi–Akoum II et la rivière Kienké. Créée en 1947 sur l'initiative de l'administration coloniale française, cette zone classée (les activités agricoles y sont interdites) a fait l'objet d'un programme de plantation d'essences commerciales, dont en particulier l'okoumé (*Aucoumea klaineana*). L'Etat postcolonial a continué à financer l'entretien de cette réserve « dont la finalité ultime semble moins la conservation du patrimoine local de la biodiversité que la production ultérieure de bois d'œuvre pour le marché national et international » écrivent deux observateurs de la région (Oyono & Nkoumbélé, 2004). L'Etat a ainsi obligé les Bantous à poursuivre leurs activités agricoles sur le seul bloc forestier coincé entre HEVECAM–SOCAPALM et la réserve forestière de Kienké. Aujourd'hui, cette forêt a été incorporée dans l'unité forestière d'aménagement (UFA) 09-026 attribuée en 2002 à la Cameroon United Forest (CUF). La CUF, dirigée par l'homme d'affaire libanais M. Darazi, a commencé l'exploitation de l'UFA en 2005 et livre sa production aux Hollandais de la scierie GWZ (Wijma), l'une des plus grandes scieries du pays<sup>12</sup>, à Bidou II. Les UFA font partie du domaine forestier dit permanent de l'Etat (forêts domaniales) ; elles sont concédées à des entreprises privées pour l'exploitation du bois et font l'objet d'un contrat d'exploitation de 30 ans. Sur cette UFA de 64 461 hectares, les paysans riverains sont autorisés à pratiquer la cueillette et la chasse (pour la consommation personnelle), mais ni l'agriculture ni une quelconque coupe de bois.

### **La plantation de SOCAPALM**

La SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies) de la Kienké est la plus grande plantation de palmiers à huile du Cameroun. Résultat d'un programme gouvernemental lancé dès 1963 – avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux dont la Banque mondiale –, la SOCAPALM appartient aujourd'hui à la famille belge des Fabri par l'intermédiaire de la firme SOCFINAL<sup>13</sup>, filiale du groupe géant français Bolloré.

---

<sup>12</sup> Cette scierie a été certifiée en 2005 par le Forest Stewardship Council (FSC). C'est la première exploitation forestière du Cameroun à avoir obtenu le label FSC. Pourtant, l'ONG Les Amis de la Terre (section Pays-Bas) est actuellement en campagne pour que le FSC lui retire le label. En effet, de nombreuses irrégularités ont été observées (notamment sur la surface totale de forêt qui alimente la scierie ou sur les conditions de vie et de travail des employés).

<sup>13</sup> L'entrepreneur belge Adrien Hallet (1867–1925), à la base de plusieurs sociétés de plantations, a fait fortune grâce aux colonies belges en Afrique et françaises en Indochine. C'est au Congo belge qu'il développe dès 1890 la plantation et l'exportation du caoutchouc et de l'huile de palme, et ce, en s'appuyant massivement sur le travail forcé. En 1909 est créée la Société Financière des Caoutchoucs (SOCFIN) qui deviendra plus tard la Société Financière du Luxembourg (SOCFINAL) gérant actuellement la SOCAPALM. La SOCFIN est reprise en 1919 par un allié de Hallet, le groupe français Rivaud, lui-même racheté plus tard par Bolloré (voir <http://www.socfinal.com>).

Crée en 1822, l'entreprise de la famille Bolloré compte aujourd'hui un chiffre d'affaire annuel de plus de cinq milliards d'euros. L'empire Bolloré s'est spécialement étendu en Afrique où il contrôle plus de 70 sociétés dans 35 pays, en particulier dans les transports, l'énergie, et d'autres secteurs à haute rentabilité comme l'exploitation du bois et les cultures marchandes telles que les plantations de palmiers à huile et d'hévéas. Le groupe n'a pas hésité à travailler main dans la main avec divers dictateurs comme Denis Sassou-Nguesso ou Omar Bongo. En outre, il a largement su tirer profit des grandes vagues de privatisations imposées par les programmes d'ajustement structurel. Au Cameroun, Bolloré est surnommé « le dernier empereur ». Le groupe y est actif dans l'industrie pétrolière (pipeline Tchad-Cameroun), le transport maritime d'exportation et dans la filière bois. Le groupe y contrôle également quelques 40 000 hectares de plantations de palmiers à huile, notamment par l'intermédiaire de la SOCFINAL basée au Luxembourg. Cette dernière exploite 31 000 hectares de palmiers à huile au Cameroun (SOCAPALM et la Ferme Suisse), ainsi que d'autres plantations de palmiers à huile en Indonésie et ailleurs en Afrique, totalisant une surface de plus de 140 000 hectares.

À côté de la plantation de SOCAPALM-Kienké, quatre autres plantations font également partie de la SOCAPALM et sont toutes localisées le long du littoral : trois sont autour de Douala (Dibombari, Mbongo et Mbambou) et une près d'Edéa (Eséka). L'Etat camerounais reste détenteur de 27% des actions après la privatisation de SOCAPALM en 2000. La plantation de SOCAPALM-Kienké, initiée en 1978, occupe une concession d'environ 20 000 hectares dont 8476 seraient actuellement plantés<sup>14</sup>. La plantation produit une récolte annuelle de quelque 120 000 tonnes de fruits et son usine produit chaque année 26 000 tonnes d'huile de palme. L'extension récente de la plantation est source de conflits portant sur : (1) la réclamation de frais d'expropriation par les communautés bantoues riveraines ; (2) la nécessité d'un programme de plantations villageoises (il n'y a actuellement aucun programme de plantations villageoises à SOCAPALM-Kienké) ; et (3) la nécessité de définir clairement les limites de la concession.

### ***La plantation d'HEVECAM***

La plantation d'HEVECAM (Hévéa-Cameroun), fondée en 1975, est la plus grande plantation d'hévéas d'Afrique et le projet gouvernemental d'hévéaculture le plus important du Cameroun. Elle est positionnée au troisième rang comme employeur du pays après l'Etat et dispose d'un bail emphytéotique de 99 ans sur une concession de 41 339 hectares – dont environ 18 000 sont en plantation<sup>15</sup> – dans le district de Niété. Financée principalement par la Banque mondiale et par l'Etat, HEVECAM a été entièrement contrôlée par le gouvernement jusqu'en 1996, date de sa privatisation et de son rachat par le Golden Millennium Group (GMG)<sup>16</sup>. Cependant, l'Etat garde 10% des actions. Multinationale basée à Singapour, GMG est l'un des grands producteurs mondiaux de caoutchouc naturel. La totalité de la production d'HEVECAM est exportée vers les marchés européens et américains. GMG est l'un des principaux fournisseurs de Bridgestone, Michelin, Goodyear, Firestone et de nombreuses firmes pharmaceutiques européennes, asiatiques et

---

<sup>14</sup> A notre avis, les surfaces plantées sont plus importantes (voir les photographies satellites de Neba Shu, 2003).

<sup>15</sup> Chiffre officiel probablement sous-estimé.

<sup>16</sup> Bolloré, par l'intermédiaire du groupe allié Rivaud (Terres Rouges), avait également voulu racheter HEVECAM. Mais l'Etat, après de houleuses délibérations, a finalement vendu la plantation à GMG. Cette décision en a surpris plus d'un puisque le groupe Bolloré semblait bien placé pour obtenir HEVECAM : le gouvernement l'avait lui-même chargé de l'assistance technique à HEVECAM pendant sa période de lancement – par l'intermédiaire de la SAFACAM (Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun).





Figure 1. Une vieille souche d'arbre à l'intérieur de la plantation d'HEVECAM qui date de l'époque où la région était recouverte de forêt (photo de J.-F. G., 19.12.2006).



Figure 2. Rigole de latex (mêlé à d'autres produits) le long d'une piste d'HEVECAM et qui finit son chemin dans une zone marécageuse (photo de J.-F. G., 19.12.2006).



Figure 3. Ruisseau d'huile nauséabond sortant de l'usine de SOCAPALM-Kienké vers Bidou II (photo de J.-F. G., 6.2.2007).



Figure 4. Vue du cours d'eau pollué (un affluent de la Lobée) dans lequel se déverse le ruisseau d'huile, vers Bidou II (photo de J.-F. G., 6.2.2007).



Figure 5. Vue de la plantation de HEVECAM (photo J.-F. G., décembre 2006).



Figure 6. Vue de la plantation de SOCAPALM (photo J.-F. G., décembre 2006).



Figure 7. Panneau indiquant la limite de la plantation à Bidou III (photo R. C., décembre 2006).



Figure 8. Quelques membres de la communauté bagyeli de Nyamabandé, située entre le parc national de Campo-Ma'an et la plantation d'HEVECAM (photo J.-F. G., décembre 06).





Figure 9. Hévée (*Hevea brasiliensis*) en train d'être saigné pour la récolte du latex (liquide blanc) à l'intérieur de la plantation d'HEVECAM (photo J.-F. G., décembre 2006).



Figure 10. Pots de latex fraîchement récolté (photo R. C., décembre 2006).



Figure 11. Ouvrier d'HEVECAM avec un récipient de latex (photo R. C., décembre 2006).



Figure 12. Citerne de latex dans la plantation d'HEVECAM (photo R. C., décembre 2006).



Figure 13. Camp des travailleurs de la SOCAPALM (photo J.-F. G., décembre 2006).



Figure 14. Ruisseau d'huile de mauvaise qualité mélangée à d'autres composants. Les villageois recueillent tant bien que mal la partie encore utile de ce mélange et la revendent à des savonniers artisanaux qui la remettent sur le marché (photo J.-F. G., février 2007).

Figure 15. Photo satellite des plantations d'HEVECAM (au centre) et de SOCAPALM (en haut à gauche) illustrant bien comment les monocultures se sont implantées au beau milieu de la forêt tropicale (tirée de Google Earth, août 2008).





américaines<sup>17</sup>. Il est localisé dans trois pays (à Singapour, au Cameroun et en Côte-d'Ivoire) et a pour ambition affichée de devenir le premier producteur et exportateur de caoutchouc en Afrique.

En conformité avec ce but, GMG a axé sa gestion d'HEVECAM sur trois types d'augmentation : la productivité des plantations ; la rentabilité de l'entreprise ; et la surface cultivée, qui doit s'accroître d'au moins 2000 hectares par année jusqu'en 2010<sup>18</sup>. Ainsi, la production annuelle de latex (à sec) est passée de 8200 tonnes en 1988 à 26 500 tonnes en 2001. En 1989, 15 125 hectares d'hévéas étaient plantés, dont 430 hectares de plantations villageoises. Aujourd'hui, la surface plantée s'élève à 18 000 hectares, dont 600 hectares de plantations villageoises. Le rendement d'HEVECAM est excellent et dépasse, dans certains cas, ceux de l'Asie du Sud-Est. Son chiffre d'affaire annuel s'élève à plus de 20 millions d'euros. Une usine de traitement de latex d'une capacité de 24 tonnes par jour a été construite sur le site en 1984. Suite à son agrandissement, sa capacité est aujourd'hui de 110 tonnes par jour. HEVECAM emploie 5250 salariés dont une trentaine de cadres camerounais et une dizaine de hauts cadres étrangers (le directeur général, Jean-Marc Seyman, est un Français). L'ensemble de la population vivant sur la concession représente aujourd'hui 20 000 personnes réparties dans 17 camps et trois villages. Ces derniers sont Niété (le chef-lieu), Ngok (une communauté de planteurs villageois allogènes créée en 1984) et Mitseng (une communauté bantoue qui est venue s'installer là dans les années 50). La majorité des ouvriers n'est pas autochtone à la région et une grande partie (environ 40%) est originaire de la province anglophone du sud-ouest (certains proviennent du Nigeria, du Congo ou du Gabon). Le recrutement de la main-d'œuvre en quantité suffisante reste un problème central pour l'hévéaculture camerounaise, comme cela l'était pendant la période coloniale (voir ci-dessus).

## Impacts et conflits

### *La disparition de la forêt*

Les communautés bantoues qui jouxtent HEVECAM ou SOCAPALM connaissent des problèmes graves dus à la disparition de la forêt (voir Figure 15). Certaines communautés (Pongo, Bidou II, Nkolombonda, Bidou III, Nko'olong, Nlozok, Afan-Oveng, Akom I et Adjap) sont coincées entre HEVECAM–SOCAPALM au sud et la réserve forestière de Kienké et l'UFA 09-026 au nord. Leur situation est particulièrement difficile car la limite d'HEVECAM–SOCAPALM passe à quelque 1500 mètres au sud de la route Kribi–Adjap tandis que la limite de la réserve forestière de Kienké passe à environ 900 mètres au nord de la même route. D'autres communautés (Zingui et Bifa) sont coincées entre HEVECAM à l'ouest et le parc national de Campo-Ma'an au sud. Leur situation foncière est moins critique dans la mesure où ces communautés disposent encore de zones forestières au nord et à l'est. Ces deux villages revendiquent pourtant également les terres occupées par la plantation. A l'exception de Zingui (qui avait reçu en 1985 environ 18 000 euros de dédommagement pour ses cultures détruites), aucun de autres villages n'a reçu une compensation ou un dédommagement, ni par HEVECAM ni par SOCAPALM. Parmi les communautés bantoues riveraines, le sentiment général que nous avons pu constater est, premièrement, que les plantations leur ont volé les terres, et deuxièmement, que le principal impact qui en découle est la disparition de

<sup>17</sup> GMG a par exemple reçu en 1999 le Prix Michelin et le « Quality Award » de Goodyear.

<sup>18</sup> Article 1 de la « Convention d'Etablissement entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Société Hévéa-Cameroun (HEVECAM) » du 15 septembre 1998. C'est un document sensible difficile à se procurer mais dont nous avons, par chance, avoir une copie.

la forêt dont les villageois dépendent pour l'agriculture, la collecte de produits végétaux (nourriture, construction, médecine) et la chasse.

« Nos grands-parents nous disaient qu'ils s'étaient installés dans cette région avant les Européens. Cette terre est donc notre terre. Les troupes allemandes dirigées par le fameux major Dominik avaient installé leur camp<sup>19</sup> au pied de cette colline que nous appelons Nkolembonda. Les autochtones ont arrêté d'y aller parce que les envahisseurs ne plaisaient pas du tout. Trop de choses ne sont pas connues des générations présentes. Bref, les Français sont venus après les Allemands et ils disaient qu'ils recherchaient du fer dans cette région, avant de commencer à la contrôler. Plus tard, dans les années 70, deux grandes plantations agro-industrielles étatiques – SOCAPALM et HEVECAM – ont été créées sur ces mêmes terres. [...] Quand nous voulons savoir ce qui ne va pas, les autorités de ce pays répondent qu'il s'agit d'une affaire d'Etat. Comment et pourquoi ? » (Jean Nnanga Nkon, Bidou III aujourd'hui décédé, témoignage recueilli en juillet 2001 par R. Oyono).

« HEVECAM nous a lésé. Avant, la forêt allait jusqu'à la rivière de la Lobé. On vit mal à cause de ces gens-là. Ces terrains, ce sont nos terrains, [ceux] de nos ancêtres. Avant, c'était la forêt originelle, vierge. Ces gens viennent et envahissent nos terrains » (B. M., 75 ans, Nko'olong, novembre 2006).

Les Bantous vivant le long de la route Kribi-Adjap disent manquer de terres pour leur agriculture traditionnelle pratiquée en milieu forestier : ils ne disposent plus que d'une étroite bande de terre pour y pratiquer l'agriculture sur brûlis – qui nécessite des grandes surfaces pour les jachères – et aucun territoire de chasse au sud. En conséquence, la durée des jachères s'est sensiblement réduite, au détriment de la fertilité et de la productivité des sols. La forêt n'a plus le temps de se renouveler et l'impact négatif sur la biodiversité s'est donc accru.

« On se retrouve donc devant le fait accompli : on ne nous demande rien. C'est incroyable et pourtant vrai. La plantation progresse, ses revenus aussi vont croissants, et nous, on devient toujours plus pauvre. Et la SOCAPALM c'est la même chose. [...] Pourtant, la grande forêt qu'ils ont occupée était très utile pour nous. On pouvait y faire la chasse, mais ils ont tout pris ; il n'y a plus que la plantation. Ils ne nous payent pas de loyer ; ils ne nous donnent même pas les plants [pour les plantations villageoises]. S'il y a des gens qui vivent dans la forêt, il faut leur donner quelque chose pour qu'ils aillent s'installer ailleurs. Ils ont tout bouffé » (G. B., 70 ans, Nko'olong, novembre 2006).

« Notre pharmacie, c'est dans la brousse. Lorsque les espèces deviennent rares on ne trouve plus [de plantes médicinales]. Nous vivons de la chasse, mais il n'y a plus de viande, et nous n'avons pas les moyens d'en acheter. Puisqu'on n'a que la forêt, si on nous l'exproprie, on devient quoi ? » (O. C., 35 ans, Nko'olong, novembre 2006).

La disparition de la forêt a aussi évidemment des conséquences sur la chasse – le deuxième pilier de l'économie traditionnelle des Bantous. Il n'y a presque plus de gibier (porc-épic, singes,

---

<sup>19</sup> Les Allemands avaient installé un camp militaire important à Bidou II pour mieux contrôler la région. Entre 1941 et 1945, ce camp aurait été utilisé comme « camp de prisonniers » par les Français, avec des milliers de détenus de droit commun mais surtout politiques, et plusieurs centaines de gardes.

antilopes, etc.) et certaines espèces ont déjà totalement disparu de la zone (comme l'éléphant). En outre, les gardes des plantations confisquent les petits mammifères qui sont pris dans les monocultures (rongeurs). Avant l'établissement des plantations, les gens avaient traditionnellement deux lieux d'habitation : la maison fixe au village et le campement en forêt pour les périodes de chasse. Cette pratique permettait de ne pas exercer trop de pression sur la faune dans un seul endroit. Aujourd'hui, cette pratique a disparu de la région par manque d'espace.

« Quel avenir y a-t-il pour nos enfants ? [...] Bientôt, [mes enfants] ne sauront plus ce qu'est un porc-épic et il faudra payer pour aller en voir au parc de Campo-Ma'an ! »  
(M. Z., 35 ans, Bidou III, octobre 2006).

### Encadré 2 : Afan-Oveng

Le village d'Afan-Oveng est aujourd'hui l'un des foyers de la résistance contre HEVECAM. Vers 1883, la tribu bulu des Essakotan (aujourd'hui à Afan-Oveng et à Nkolembonda) et celle des Yemon (aujourd'hui à Zingui et à Bifa) s'installent sur l'actuel territoire d'HEVECAM. Les Essakotan donnent le nom de Nye'ete (Niété) au cours d'eau qui traverse leur communauté. En 1939, l'administration coloniale française force la tribu des Essakotan à quitter le lieu et à s'installer le long de la route Kribi-Adjap. Les maisons et les biens sont brûlés, les tombes des ancêtres sont abandonnées, et les chefs et notables des villages sont emprisonnés pendant trois semaines. Quand en 1975 HEVECAM s'installe sur le site, la plantation industrielle détruit des cultures vivrières et de rente (cacao, café) appartenant toujours aux Essakotan ainsi que leurs tombes, et ce, sans compensation. Il est par ailleurs assez saumâtre de noter que lorsque HEVECAM construit ses camps d'ouvriers, elle les nomme d'après les anciens villages Essakotan. Jusqu'à aujourd'hui, les Essakotan n'ont toujours pas été indemnisés et ils revendiquent toujours leurs droits fonciers coutumiers, comme en témoigne une lettre datée du 12 décembre 2005 destinée à la direction d'HEVECAM dans laquelle on peut lire, dans un style presque télégraphique :

« Les terrains de Niété appartiennent exclusivement à deux tribus [bulu] à savoir :

(1) Essakotan ; détenteur de 80% des terrains. Les cultures et les tombes détruites [sont] demeurées à ce jour sans indemnisation.

(2) Yemon ; détenteur de 20% des terrains. Les cultures sont déjà indemnisées.

Notre existence et appartenance à ces terrains [est] incontestable depuis les années 1883, lors de l'installation de nos ancêtres et pères sur les terres. Le nom du cours d'eau Nye'ete, et les noms Angallé-Andjek-Oko'a-Akak, nos anciens villages, sont la propriété Essakotan. Sur ces terrains des anciens villages Essakotan existent encore nos cultures testimoniales. Cette situation [est] déplorable, [trop] longtemps [niée par] HEVECAM : placé sur nos terrains, [HEVECAM] ne profite en rien aux fils du terroir : Essakotan !! Nous sollicitons une solution de votre part. Et, de la part de l'Administration, la reconnaissance officielle de nos droits fonciers coutumiers, longtemps aliénés et tripataillés. »

Cette lettre a été écrite au nom des populations Essakotan par Jean-Baptiste Bibanga, 72 ans, paysan et agent agricole retraité à Afan-Oveng. Elle est restée sans réponse. Dans une autre lettre plus récente datée du 8 août 2006, J.-B. Bibanga interpelle cette fois le Ministère de l'économie nationale. On peut notamment y lire : « Les terrains [d'HEVECAM] font partie des terres coutumièrement détenues par les populations Essakotan, collectivité d'Afan-Oveng, vivant avec le produit de leurs cultures, de la chasse et de la pêche. Et se soignant avec les produits des arbres de ces terrains. Les tombes détenaient le pouvoir des ancêtres pour la population Essakotan collectivité d'Afan-Oveng. »

### **Encadré 3 : Bidou III**

Le village de Bidou III, une petite communauté bulu de 500 habitants fondée en 1895, est en train de devenir un autre lieu de la résistance contre les plantations industrielles du fait de sa position entre HEVECAM, SOCAPALM et l'UFA 09-026. En 1982, Albert Ze, le chef de Bidou III de l'époque, envoie une lettre aux autorités pour tenter de résoudre le problème foncier et environnemental. Cette lettre restera sans réponse jusqu'à aujourd'hui. Cette situation foncière tendue culmine le 7 janvier 2003 par un sérieux heurt entre des habitants de Bidou III et des gardes de SOCAPALM. Ces gardes sont embauchés par l'entreprise pour empêcher les vols de régimes par les villageois qui en font de l'huile (consommée sur place ou revendue). Ces gardes, armés de matraques, entretiennent un climat de tension permanent, notamment en faisant régulièrement des descentes dans les cuisines des villageois pour y vérifier que des régimes provenant de SOCAPALM n'y sont pas entreposés ou utilisés. D'après les témoignages recueillis à Bidou II et Bidou III (novembre 2006), les gardes auraient ce 7 janvier 2003 violé une jeune femme qui était venue travailler aux champs à côté de la plantation (et qui, selon nos sources, a dû être transportée à l'hôpital à la suite des mauvais traitements infligés par les gardes). C'est en quelque sorte la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Ayant appris la nouvelle, un groupe de villageois de Bidou III, armés de machettes, décident d'aller en découdre. « Ce sont soit nous, soit vous qui mourrez ! » lancent-ils aux gardes. L'avant-bras d'un vigile est tranché net à la machette et un autre est sévèrement entaillé à la jambe. En représailles, la compagnie de la gendarmerie de Kribi (institutionnellement rattachée à l'armée) est déployée en force. Dans l'impossibilité de trouver les coupables – apparemment cachés par la population – elle rafle tous les chefs de villages ainsi que les villageois rencontrés entre Lende et Nko'olong et les enferme sans jugement à Kribi pendant une à trois semaines selon les cas (sauf les chefs qui sont relâchés après quelques jours). L'affaire est ensuite étouffée. À notre connaissance, aucun article n'est publié sur le sujet dans les journaux nationaux. Cet épisode des relations plantations–riverains nous a été rappelé à plusieurs reprises par la population qui ne l'a pas oublié. Cette poussée de violence a eu pour double effet contradictoire d'étouffer la poursuite des émeutes (« on n'a plus le courage de lever la tête maintenant ») et de développer un fort ressentiment parmi les populations riveraines (« la révolte est imminente ; les plantations sont là, et les riverains aussi, et il n'y a pas de compromis possible »).

### ***L'extension des plantations***

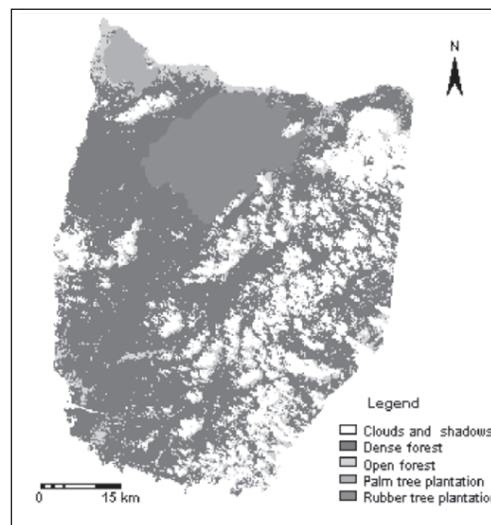
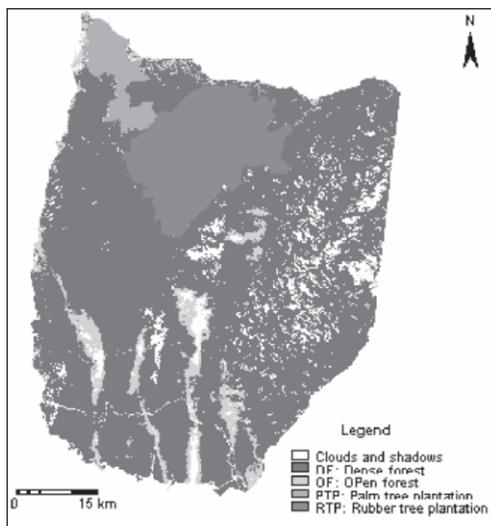
Si, lors de leur implantation par la force dans les années 70, ni HEVECAM ni SOCAPALM n'avaient apparemment fait l'objet d'actions collectives de résistance de la part des villageois, c'est en grande partie parce que ces derniers ne réalisaient pas que la forêt allait disparaître et que la place allait finir par manquer. La forêt était vue par les Bantous comme inépuisable. Mais aujourd'hui, cette vision change : la lutte pour que les plantations industrielles ne progressent pas devient une priorité pour les Bantous, bien que les actions concrètes de résistance collective soient peu nombreuses. Plusieurs témoignages villageois indiquent que les plantations d'HEVECAM et de SOCAPALM avancent en direction des villages. Ce qui est corroboré par

l'objectif affiché d'HEVECAM d'augmenter ses surfaces de plus de 2000 hectares par année entre 2000 et 2010 tandis que la SOCAPALM prévoit un programme de replantation de 1000 hectares par an jusqu'en 2013 (voir aussi Cartes 2, 3 et 4). En outre, des zones d'extension ont été identifiées par HEVECAM en périphérie de leur concession et une demande d'octroi de réserves foncières du domaine national a été engagée en 1999 mais elle n'a pas encore eu de suite.



Carte 2 : Couverture des sols en 1985 (prise de Neba Shu, 2003, qui a recodé les données de l'Office National de Développement des Forêts basées sur l'interprétation de photos aériennes). En gris obscur: la forêt ; en gris clair: la forêt ouverte (défrichée) ; en gris: la plantation d'HEVECAM ; en gris (en haut, a gauche): la plantation de SOCAPALM.

Carte 3 : Couverture des sols en 1991 (prise de Neba Shu, 2003, d'après les images satellite de Landsat TM en février 1991). En blanc : nuages et ombres.



Carte 4 : Couverture des sols en 2001 (prise de Neba Shu, 2003, d'après les images satellite de Landsat TM en avril 2001).

#### **Encadré 4 : Mitseng**

Le cas du village de Mitseng (ou Mintcheun ou encore Lobé-village) est une bonne illustration des modalités d'expansion d'HEVECAM. Mitseng a une frontière commune avec le camp d'ouvriers V-10 d'HEVECAM. Cette communauté n'a pas le statut de chefferie traditionnelle ; elle est formée d'allogènes bantous venus s'y installer dans les années 50 (avant la création d'HEVECAM) pour y vivre de la forêt et de l'agriculture sur brûlis. Le 20 décembre 2006, des bulldozers d'HEVECAM sont venus à Mitseng et ont détruit les champs vivriers des villageois. Ces derniers se sont alors battus avec les conducteurs de ces engins jusqu'à ce que ces derniers prennent la fuite. La gendarmerie de Kribi, alertée par la direction d'HEVECAM, s'est alors immédiatement rendue sur les lieux et a arrêté et fait prisonniers un certain nombre de villageois. Mme Z., paysanne de Mitseng, résume ainsi la situation :

« Cela fait déjà trois ans que le chef de district de Niété, M. Abena Villongo Désiré, et le directeur d'HEVECAM sont venus nous avertir que les terres que nous occupions leur appartenaient désormais et que nous devions déguerpir le moment venu. Ils disent que l'Etat leur a cédé 1200 hectares de terrain dont la grande partie englobe le village. [...] Mercredi dernier, ils ont envoyé les engins tout enlever et nous nous y sommes opposés. Ils disent qu'ils vont nous recaser et ils nous désignent un marécage infect. Ils disent aussi qu'ils vont nous dédommager et ils proposent 225 000 FCFA [environ 350 euros] par trimestre à dix familles et 90 feuilles de tôles pour tout le village et ceci pour ceux qui ont construit en terre battue ou en dur. Ceux qui ont bâti leurs cases en raphia n'ont droit à rien. C'est inacceptable. Nous avons déjà fait une requête auprès du premier ministre, du ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation. Ils n'ont pas fait signe. Le préfet de l'Océan a aussi une requête et il nous demande de nous calmer [...] ».

La direction d'HEVECAM, elle, s'est dite très surprise de ces actes de violence. Elle a en outre réaffirmé que les populations allaient être dédommagées. A l'heure actuelle, les travaux semblent toujours être arrêtés et la situation ne s'est guère améliorée. Un journaliste du *Message* écrit que les villageois auraient décidé d'assiéger prochainement la gendarmerie en signe de protestation et pour libérer leurs compagnons : « Si on ne veut pas les laisser sortir on va nous enfermer tous ».

*Source : Le Message* du 17 janvier 2007.

#### **Encadré 5 : le cas d'un villageois licencié par HEVECAM**

Le cas de M. N., 40 ans, est intéressant à plus d'un titre. M. N. a été pendant sept ans ouvrier à HEVECAM avant qu'il ne soit licencié le 12 décembre 2006 pour « indiscipline par rapport à la hiérarchie » et pour « complicité de vol de fonds de tasse » (voir ci-dessous) – accusations qu'il récuse catégoriquement. Son tort, selon lui, est d'avoir protesté auprès de ses supérieurs contre l'extension d'HEVECAM, extension qu'il qualifie de « clandestine », en direction de sa communauté d'Angallé. Il affirme que « ces forêts nous appartiennent, nous sommes les propriétaires de ces forêts », et qu'HEVECAM mandate la société forestière MMG pour défricher la forêt afin d'y étendre ses plantations ainsi que les cultures vivrières de ses ouvriers au détriment de la forêt des Bulu riverains. MMG est une entreprise détenue



par le maire de Kribi. Elle livre son bois à la firme multinationale germano-suisse Danzer et est connue pour ses activités forestières illégales (voir Greenpeace, 2004).

M. N. affirme en outre qu'HEVECAM ne verse aucune redevance aux communautés riveraines comme le stipule pourtant la loi de 1994 sur les redevances (dont doit s'acquitter tout exploitant forestier sur sol camerounais). Au moment de l'entretien (décembre 2006), il vivait encore à HEVECAM (ce qui est obligatoire pour les ouvriers) en attendant sa paye de décembre, qu'il n'est pas sûr d'obtenir, et son retour au village. M. N. souffre de problèmes aux yeux qu'il attribue au travail avec les produits toxiques à HEVECAM. Il qualifie le travail à la plantation d'« esclavage » ; les salaires sont « minables » ; la tuberculose y sévirait ; et après sept ans de travail salarié à HEVECAM, il n'a toujours pas pu s'acheter une radio, dit-il. Ce témoignage illustre comment HEVECAM fait face à la contestation au sein de ses employés.

De manière générale, plutôt que de lutter frontalement pour le contrôle de leurs terres ou contre l'extension de la plantation, les populations riveraines essaient plutôt de s'en tenir aux revendications qu'elles considèrent comme relevant du domaine du possible. Depuis l'installation d'HEVECAM, les revendications des villageois sont restées fondamentalement les mêmes. Les riverains revendiquent : (1) des infrastructures (entretien des routes, points d'eau, écoles, dispensaires, électricité) ; (2) l'embauche de villageois riverains parmi les hauts cadres (ce qui représenterait une façon de s'assurer que les locaux ne sont pas oubliés) ; (3) l'assistance pour les plantations villageoises (voir partie suivante) ; (4) des compensations monétaires pour l'occupation de leurs terres et la destruction de leurs cultures ; et (5) une délimitation claire du pourtour officiel de la concession. De ces différentes revendications, seules la 1 et la 3 sont mentionnées dans le cahier des charges officiel<sup>20</sup>. Selon ce document, HEVECAM « poursuivra l'entretien d'environ 35 kilomètres de pistes et routes qui font partie des infrastructures routières relevant des travaux publics », notamment la route Niété–Bidou et Bidou–Akom I. On constate donc que le cahier des charges est très peu contraignant pour HEVECAM. Pourtant, selon nos informateurs, HEVECAM aurait promis de créer des puits, des centres de santé, et d'installer l'électricité à Bifa (qui en est toujours dépourvue). Mais rien n'a été fait selon la plupart des personnes interviewées. HEVECAM aurait également promis de nombreux emplois bien rémunérés aux membres des communautés, mais là encore, il y a peu d'employés riverains dans la plantation, et aucun parmi les cadres<sup>21</sup>. En outre, la majorité des ouvriers n'est pas autochtone à la région : presque la moitié est originaire de la province anglophone du sud-ouest. Cet état de fait est dû en partie à cause : (1) d'une meilleure qualification de la main-d'œuvre de la province anglophone (souvent des ex-ouvriers de la CDC) ; (2) d'un manque de terre dans cette province qui oblige les gens à aller chercher du travail ailleurs (la densité de population y est forte et la CDC a exproprié les habitants locaux) ; et (3) de la trop petite population bantoue autochtone déjà occupée dans l'agriculture traditionnelle. Pourtant, de nombreux jeunes villageois bantous disent regretter d'être « au chômage », ce qui signifie qu'ils ne sont pas salariés dans le secteur capitaliste et qu'ils travaillent dans le secteur traditionnel (agriculture, chasse).

<sup>20</sup> Article 14 de la « Convention d'Etablissement entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Société Hévéa-Cameroun (HEVECAM) » du 15 septembre 1998.

<sup>21</sup> Jean-Jaurès Mengue, maire de la Commune rurale de Niété, élite bulu d'Adjap, et comptable à HEVECAM en est l'exception.

### **Les plantations villageoises**

Les plantations villageoises<sup>22</sup> représentent un phénomène ambigu et complexe sur lequel il vaut la peine de s'arrêter un moment. Elles font à la fois l'objet de fortes revendications de la part des populations bantoues riveraines qui exigent leur développement – car elles sont encore à un stade embryonnaire – et elles impliquent en même temps un engagement contractuel qui profite aux agro-industries et qui lie les paysans bantous à cette dernière. N'est-ce pas en contradiction avec la position critique des Bantous envers HEVECAM–SOCAPALM ?

Les plantations villageoises dites encadrées ont fait – et font toujours – l'objet de nombreux programmes gouvernementaux et internationaux de développement rural (notamment de la Banque mondiale). La plupart des grandes agro-industries du pays ont développé ce genre de programmes, censés permettre une « complémentarité » entre les secteurs industriels et villageois. A HEVECAM et à SOCAPALM-Kienké, il était dès le début prévu de mettre en place de tels projets. En théorie, les agro-industries sont chargées de la production du matériel sélectionné et de l'encadrement technique pour accompagner les petits planteurs dans les opérations de choix du terrain, de défrichage, de plantage, d'entretien (produits agrochimiques) ainsi que dans l'exploitation des cultures. En échange, les villageois signent un contrat de sous-traitance qui les lie à l'agro-industrie en question pendant au moins une douzaine d'années et qui les oblige à lui livrer la totalité de leur production. Le prix d'achat du kilo est fixé par l'agro-industrie qui peut ainsi rembourser le crédit que représente l'encadrement.

A cet égard, la direction d'HEVECAM est claire : « aucune réalisation de [plantations villageoises] n'est possible sans crédit »<sup>23</sup>. Le crédit moyen par hectare d'hévéas est d'environ 450 euros et le taux d'intérêt maximum serait de 12%. Pourtant, malgré les buts initiaux de développement et malgré les articles 8 et 9 du cahier des charges, HEVECAM décide dès le milieu des années 80 de laisser tomber le projet des plantations villageoises bantoues et de se concentrer sur les planteurs allogènes qu'elle place à Ngok – un village créé pour l'occasion sur une partie de sa concession – et qui sont ainsi plus facilement contrôlables. Plus de 500 hectares ont ainsi été créés puis livrés « clé en main » à des planteurs importés, à des fonctionnaires et même à des hauts cadres de l'entreprise. La SOCAPALM, elle, ne possède aucun programme de plantations villageoises à Kienké contrairement à ce qui était initialement prévu ; mais elle en possède autour de ses quatre autres plantations du littoral.

Jusqu'à récemment, les populations bantoues riveraines n'étaient pas spécialement intéressées par les plantations villageoises (à part quelques élites à Adjap et à Zingui) et ces dernières n'ont jamais vraiment pris dans la région faute d'encadrement. Mais avec la dévaluation du franc CFA en 1994 et son effet bénéfique les prix de vente à l'exportation, les plantations villageoises sont devenues plus attractives. Aujourd'hui, la majorité des Bantous riverains d'HEVECAM–SOCAPALM perçoit les plantations villageoises comme un moyen pragmatique de se faire « aider » par les agro-industries pour obtenir un revenu – ce qui est devenu central dans un contexte où il

---

<sup>22</sup> Il existe différents types de « plantations villageoises » au Cameroun. On distingue : (1) les plantations villageoises classiques réalisées dans le cadre d'arrangements contractuels avec une agro-industrie (le cas qui nous intéresse ici) ; (2) les plantations spontanées créées par les villageois avec leurs propres moyens ; (3) les plantations créées sur des plantations privées puis attribuées à des planteurs individuels (la cas de Ngok – voir texte) ; (4) les plantations moyennes ou grandes appartenant à des investisseurs ; et (5) les vieilles plantations coloniales privées, souvent abandonnées.

<sup>23</sup> Tiré de : La Direction HEVECAM, « Exposé sur HEVECAM », 3 février 1995.



est souvent difficile de payer certains produits (essentiellement le savon, les habits et le pétrole), l'école pour les enfants, et les soins médicaux. Les surfaces défrichées pour les établir restent généralement petites et ne sont donc pas considérées comme une menace pour la forêt. Les populations riveraines sont donc aujourd'hui favorables à une relance du programme de plantations villageoises et c'est même devenu l'une de leurs principales revendications. Les villages de Zingui et de Bifa sont spécialement impliqués dans la lutte pour les plantations villageoises et contre l'extension des plantations d'HEVECAM et de Ngok sur leurs terres (voir encadré 6).

#### **Encadré 6 : Zingui et Bifa**

Fondés à la fin du XIXe siècle, Zingui (1000 habitants) et Bifa (300 habitants) sont deux villages bulu aujourd'hui situés entre HEVECAM à l'est et le parc national de Campo-Ma'an au sud. Dans les années 90, les plantations d'allogènes de Ngok, supervisées par HEVECAM, sont accusées par les Bulu de déborder sur le territoire de Zingui-Bifa. En 1997, après l'échec des pourparlers, une marche pacifique de protestation est organisée par les villageois : partie de Zingui, elle se termine devant la direction générale d'HEVECAM à Niété en passant par Ngok. L'armée surveille mais n'intervient pas. Depuis la fin des années 90, les villageois protestent contre ce qu'ils considèrent comme leur marginalisation par HEVECAM. En effet, depuis sa privatisation, HEVECAM n'encadre plus les plantations villageoises et elle ferme des routes qui reliaient Zingui et Bifa à Niété – où se tient tous les mois un grand marché régional où se rendent de nombreux riverains pour y vendre leurs produits. En outre, les contrôles de type policier par les gardes de la plantation se font plus pressants.

La raison invoquée pour expliquer ces mesures est la lutte contre les vols de « fonds de tasse » par les villageois – similaire au vol des régimes à SOCAPALM. En effet, certains villageois volent les fonds de tasse (c'est-à-dire le latex qui s'est écoulé dans les récipients de récolte) et les ajoutent à leur propre production (issue de leur plantation villageoise) qu'ils revendent ensuite à HEVECAM. Pour lutter contre ce phénomène, HEVECAM évalue très soigneusement la production mensuelle de chacun de ses planteurs villageois et si la production ne correspond pas aux attentes, HEVECAM les accuse soit de fainéantise quand la production est inférieure, soit de vol quand elle est supérieure à la quantité escomptée. Dans les deux cas, des sanctions sont prises, avec, dans un premier temps, une baisse du prix d'achat du kilo de caoutchouc. En représailles aux nombreux contrôles routiers et économiques, des paysans de Zingui incendient un poste de gardes et menacent de mettre le feu à la plantation.

En 2007, suite aux protestations des habitants de Zingui et de Bifa, les autorités envisagent de partager les 538 hectares de plantation de Ngok de la façon suivante : 138 hectares pour les Bulu de Zingui et Bifa ; 100 hectares pour les élites locales (cadres, etc.) et nationales (politiciens, hauts fonctionnaires, etc.) ; 100 hectares pour les ouvriers d'HEVECAM ; et 100 hectares pour les planteurs allogènes. On constate que les riverains ne sont pas spécialement favorisés. Aujourd'hui, HEVECAM entend également relancer un programme de plantations villageoises contractuelles avec l'aide de l'Afriland First Bank qui va parrainer un réseau de microbanques rurales jouant le rôle de banquiers et de conseillers (encadrement). Il en existe déjà une à Niété. Ainsi, HEVECAM ne prend plus de risque financier et ne doit plus non plus s'occuper de la supervision technique. Le but, à terme, est de créer une ceinture de plantations villageoises de 5000 à 10 000 hectares autour d'HEVECAM.

L'entrée des paysans bantous dans les systèmes de plantations villageoises n'est pas forcément de très bon augure. On peut en effet voir ces systèmes contractuels comme un moyen bon marché et efficace d'utiliser les populations locales comme main-d'œuvre pour le secteur agro-industriel capitaliste. De fait, les plantations villageoises sont explicitement reconnues comme une manière de sous-traiter la production. Konings (1986) écrit à propos de la CDC que

« [...] le projet [de plantation villageoise] représente une forme de production moins coûteuse que celle qui est en vigueur [dans la plantation industrielle] parce que, d'une part, les producteurs subissent la presque totalité des coûts de production (ils obtiennent les intrants et les services agricoles sous forme d'un prêt qui doit être remboursé avec des intérêts après la récolte), et, d'autre part, l'agro-industrie échappe aux charges découlant d'une prolétarianisation complète (paiement des membres de la famille ou des ouvriers occasionnels employés par le planteur, sécurité sociale, logement, etc.). Il s'agit aussi d'un processus de production moins risqué étant donné que les fluctuations des prix sur le marché mondial affectent automatiquement les producteurs, qui subissent aussi les risques de mauvaise récolte ».

#### **Encadré 7 : le cas d'un planteur villageois pour la SOCAPALM dans le Mungo**

Adolphe Njanga Soné, 63 ans, est un planteur villageois qui possède deux palmeraies totalisant dix hectares dans le département de Mungo (province du Littoral). Mais sa production ne lui appartient pas : il est lié depuis 20 ans à la SOCAPALM par un contrat de sous-traitance qui l'oblige à y livrer la totalité de sa production. Aujourd'hui, il ne voit plus aucun intérêt à travailler avec la SOCAPALM mais il n'a pas le choix. « Si je trouve une autre société qui nous considère mieux, je n'hésiterais pas à travailler avec elle ».

« Le ressentiment qu'éprouvent tous les petits planteurs de la région (Adolphe n'est pas le seul à faire de la sous-traitance) part du fait qu'après vingt ans de collaboration, ces petits propriétaires font toujours figure de paysans pauvres : ceux qui ne sous-traitent pas avec la SOCAPALM n'ont rien à leur envier, bien au contraire, ils vivent mieux » écrivent L. Nono et M. Kemgo (2001). A. Njanga Soné affirme « qu'à l'origine, lorsqu'un paysan avait une plantation à exploiter, il se rendait à la SOCAPALM pour demander un crédit qui lui permettait d'obtenir des plants sélectionnés et de bénéficier des conseils de techniciens. La palmeraie créée, le paysan signe le contrat d'exploitation avec la société ; généralement le contrat dure environ quinze ans. Le temps pour les plants de produire et pour le paysan de rembourser son crédit ».

Mais dans la réalité, les choses ne se passent pas comme cela. Les prix pratiqués par la société varient de 45 à 50 FCFA le kilo de noix de palme. Le paysan est obligé de verser la totalité des récoltes et reçoit en retour un montant proportionnel au tonnage versé. Par exemple, pour le mois de mai 2000, le bulletin de A. Njanga Soné indique qu'il a versé 1450 kilos de noix de palme, multiplié par 50 FCFA le kilo, cela fait 72 500 FCFA qui devraient lui être versés. Mais compte tenu du contrat, il n'a reçu que 50 000 FCFA, et ce, même après le remboursement du crédit. Il pense que la SOCAPALM les exploite lui et les autres. « À 45–50 FCFA le kilo de noix de palme, comment s'en sortir ? ».

*Source* : Nono & Kemgo (2001)

Selon la Banque mondiale, les avantages des plantations villageoises sont multiples : elles garantissent des revenus stables au planteur ; elles encouragent la sécurisation foncière ; elles renforcent la monétarisation du milieu rural, générant ainsi le « développement ». D'autres études, au

contraire, arrivent à des conclusions différentes : les plantations villageoises induisent une individualisation du foncier et des responsabilités contractuelles (dettes) qui déstabilisent les institutions lignagères traditionnelles ; elles marginalisent encore davantage les catégories sociales les plus démunies (comme les jeunes et les femmes) ; enfin, elles creusent les inégalités et permettent notamment aux élites de se démarquer encore plus du reste de la communauté comme en témoigne la Figure 16. Ce graphique montre qu'une toute petite minorité des planteurs « villageois » de la CDC et d'HEVECAM – 0,4% – a les moyens de développer des plantations de plus de 50 hectares et ainsi de s'enrichir davantage, tandis que 64% des autres ont des surfaces plantées inférieures à trois hectares. La taille de la plantation est directement liée à la capacité à investir : petits fonctionnaires, paysans et ouvriers ont de petites surfaces (deux hectares en moyenne) alors que les classes plus aisées (cadres, entrepreneurs, commerçants, élites) ont des surfaces bien supérieures.

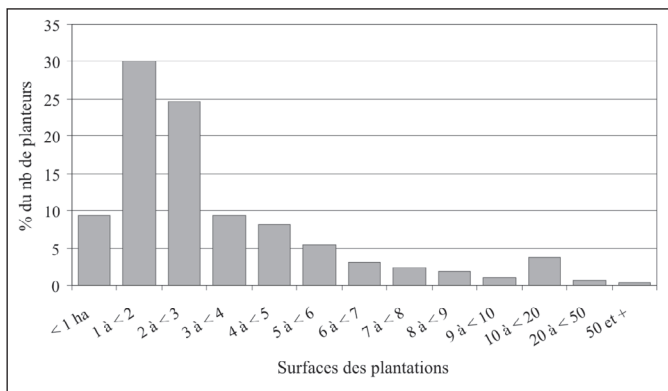
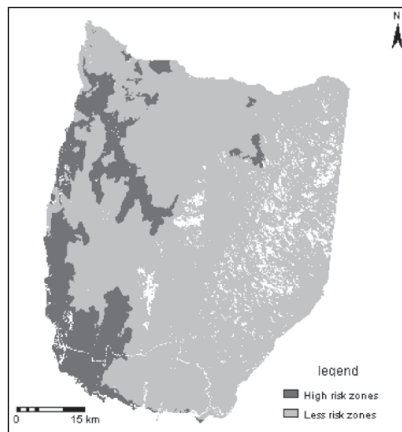


Figure 16.  
Répartition par classes de taille (ha) de 514 planteurs villageois d'hévéas dans la zone de la CDC et d'HEVECAM (Source : MINAGRI, 2002).

Malgré ses avantages pour le secteur agro-industriel, on constate que le développement des plantations villageoises n'a pas encore véritablement commencé autour d'HEVECAM et de SOCAPALM, sans doute parce ces dernières ont eu jusqu'à maintenant d'autres possibilités d'expansion. Mais les choses sont en train de changer. La direction générale d'HEVECAM a en effet l'intention de créer une ceinture de 5000 à 10 000 hectares de plantations villageoises autour d'HEVECAM dans les prochaines années. Il est évident qu'un tel projet aura d'importantes conséquences écologiques et sociales sur les communautés bantoues et bagyeli riveraines. G. Neba Shu (2003), qui a étudié par photos satellites l'évolution régionale de la couverture végétale, note que :

« Le déclin observé de la couverture forestière et l'augmentation de la surface des plantations sont reliés au fait que l'avancée des plantations est l'une des causes de la déforestation [...]. L'expansion des plantations est due aux importants revenus économiques que procurent les produits des plantations (latex et huile de palme). Ceci a non seulement poussé les multinationales existantes [SOCAPALM et HEVECAM] à étendre leurs activités, mais également un bon nombre d'élites, d'individus et de groupes locaux à s'engager dans cette activité. [...] Par conséquent, le nombre croissant d'acteurs dans ce secteur est responsable de son expansion et de son impact sur la végétation naturelle » (notre traduction).



Carte 5 : Distribution spatiale des zones (gris obscur) connaissant un risque futur d'expansion des plantations d'hévéas et de palmiers à huile – villageoises comme industrielles (Neba Shu, 2003).

### **La pollution des eaux**

Dans la plantation d'HEVECAM, il est très facile d'observer des traces de pollution dans les rigoles d'écoulement qui longent les routes (voir Figure 2). Les ouvriers nous ont par ailleurs confirmé que l'accès à une eau potable est l'une de leurs préoccupations majeures. Les riverains interviewés – dont beaucoup consomment quotidiennement l'eau directement des rivières – estiment que les problèmes de santé vont en augmentant (dysenterie, amibes, etc.). Il y aurait, selon eux, un grand risque de pollution de la nappe et des cours d'eau. Il est vrai que le cahier des charges est vague et très peu contraignant en ce qui concerne la protection de l'environnement : seul l'article 12 stipule que « des mesures supplémentaires [...] consistant notamment en un système de récupération des eaux blanches de l'usine à caoutchouc » doivent être mise en place. Les camions qui transportent le latex d'HEVECAM au port de Douala renverse d'ailleurs très souvent du latex : on peut effectivement voir des morceaux de caoutchouc sur le sol tout le long de la route de Niété jusqu'à Kribi. Des villageois nous ont dit que les petits enfants amènent souvent les morceaux de latex à la maison en les suçant, sans se rendre compte des risques encourus. Une étude plus poussée sur la qualité de l'eau autour d'HEVECAM serait très souhaitable.

### **Encadré 8 : pollution à Afan-Oveng**

Il y a trois ans, une véritable catastrophe écologique est survenue dans la communauté d'Afan-Oveng. Le 20 juin 2004, un camion venant d'HEVECAM transportant 22 tonnes de latex mélangé à de l'ammoniaque s'est renversé au passage d'un pont, déversant sa cargaison dans la rivière Sé qui traverse le village d'Afan-Oveng. Ce cours d'eau rejoint ensuite la rivière Motamvamba qui traverse elle-même sept autres villages avant de se jeter dans la Kienké. Cet accident a entraîné une forte mortalité des animaux domestiques et de la faune aquatique ainsi que des lésions graves chez les habitants exposés : hémorragies, brûlures de la peau, baisses de l'acuité visuelle. Des cas d'avortement nous ont également été signalés. Le Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentations (CEDRE) sur les pollutions accidentelles des eaux, basé en France, a classé ce cas parmi les « principaux déversements de substances dangereuses survenus dans le monde » pendant l'année 2004. Le transport du latex, comme un grand nombre d'autres activités, est sous-traité par HEVECAM à des petites entreprises qui se livrent une rude concurrence pour décrocher les contrats (en l'occurrence, il s'agissait de l'entreprise de transport italo-portugaise Uta).

Le camion venait de Niété où il avait pris livraison du latex et se rendait à Douala pour son exportation. Suite à l'accident, les habitants ont accouru avec des récipients et ont récupéré quelque 800 litres de latex stagnant ; ils les ont ensuite remis à HEVECAM contre une rémunération minimale (1500 FCFA par personne, l'équivalent d'environ deux euros). Ces gens se sont ainsi exposés sans matériel de protection à la toxicité de l'ammoniaque.

A la suite de la protestation des villageois, HEVECAM a envoyé un camion-citerne d'eau par jour pendant un mois. Mais cette eau était impropre à la consommation et insuffisante pour tout le village (voir le journal *Bubinga* du 12 juillet 2004). L'entreprise a également offert trois seaux, 170 bidons et 90 sachets de détergent. Mais sur les bidons, on pouvait lire « détruire après usage » (selon les témoignages recueillis sur place). Fâchés par l'attitude d'HEVECAM et des autorités régionales, les habitants d'Afan-Oveng ont ensuite envoyé des lettres de protestation au ministre de l'environnement et au premier ministre, ce qui a abouti à quelques descentes sur les lieux de la part des autorités : le chef de district accompagné de responsables d'HEVECAM, puis le préfet accompagné des responsables départementaux de plusieurs ministères. Les différentes parties ne sont pourtant pas parvenues à s'entendre sur ce qu'il y avait lieu de faire. Le préfet a promis de faire mener des analyses par l'Institut Pasteur avant de prendre toute décision quant à la consommation de l'eau, mais d'ici-là, il a conseillé aux villageois de ne plus utiliser l'eau de la rivière Sé. Ces analyses n'ont toujours pas été entreprises. Le chef du village d'Afan-Oveng, M. Jean Albin Ndongo, 72 ans, analysait ainsi la situation :

«Curieusement, au lieu de chercher des solutions rapides à la catastrophe écologique provoquée par la matière dangereuse qu'est le latex conditionné à de l'ammoniaque, HEVECAM préfère nous servir de l'eau impropre et nous tromper en nous offrant des bidons et seaux destinés à la destruction pour avoir contenu des produits toxiques, et des sachets de savon bleu. Nous vivons une situation critique. La pêche et la chasse qui sont nos activités de subsistance ne sont plus praticables. L'eau que nous avions à profusion grâce au cours d'eau Sé est aujourd'hui une denrée rare à Afan-Oveng. [...] Ce cours d'eau est tout pour notre village. Son eau sert pour la cuisson des aliments et tous les autres travaux. Nous la buvons aussi. Dans notre village, nous n'avons pas de problème de poissons car ce cours d'eau en avait en grande quantité. [...] Il y a fort à craindre que très vite, cette affaire sera oubliée comme tant d'autres » (cité dans *Le Messager* du 30 juin 2004).

A SOCAPALM-Kienké, la situation est peut-être encore pire et l'entreprise a d'ailleurs été sanctionnée en 2001 par le Ministère de l'environnement et des forêts pour pollution. Pourtant, aujourd'hui encore, l'usine située à l'intérieur de la plantation continue de laisser s'échapper sans traitements une véritable petite rivière d'huile nauséabonde et chaude (probablement mélangée à d'autres produits chimiques), juste à côté du village de Bidou II (voir Figure 4). Ce flux continu se déverse quelques centaines de mètres plus loin dans un affluent de la Lobée. Les habitants interviewés sont parfaitement conscients du danger que cette pollution peut représenter pour la santé et la pêche est évidemment devenue impraticable dans l'affluent en question (voir Figure 3). Mais ils se débrouillent comme ils peuvent, notamment en recyclant cette huile de mauvaise qualité et en la vendant à des huiliers et savonniers artisanaux.

### ***Le problème selon les Bagyeli***

Nyamabandé est une communauté bagyeli qui se trouve entre HEVECAM et le parc national de Campo-Ma'an, à l'endroit où les deux entités se touchent. Les Bagyeli ont été petit à petit forcés

de se sédentariser en bordure de l'aire protégée de Campo-Ma'an, notamment après que leur campement eut été, en leur absence, incendié par des éco-gardes qui ont prétendu par la suite l'avoir confondu avec un camp de braconniers. Depuis 1995 (Décrets 95/531 et 95/466), les populations locales n'ont plus le droit d'extraire quoi que ce soit de la zone protégée. Ce n'est que tout récemment que les Bagyeli ont retrouvé le droit de chasser et de pratiquer la cueillette dans le parc. En effet, les responsables de Campo-Ma'an, et notamment le WWF, étaient favorables pendant longtemps à l'idée de mettre les Bagyeli à la même enseigne que les Bantous et c'est notamment par l'action insistante du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) – qui supervise divers projets à Nyamabandé depuis plusieurs années – que les responsables du parc ont fini par accorder aux Bagyeli un droit d'usage. Sur la zone d'HEVECAM, par contre, les adultes ont le droit d'aller chercher des escargots, mais pas l'éventuel gibier (essentiellement des rongeurs), et les enfants n'ont pas l'autorisation de pénétrer sur le périmètre de la plantation car « ils risquent de blesser les arbres », leur a-t-on dit. En outre, il semble que les employés d'HEVECAM n'apprécient pas la présence des Bagyeli dans les camps de la plantation : on les accuse de venir voler les produits de leurs jardins vivriers.

Les principaux problèmes que pose la plantation découlent de la disparition d'une grande étendue de forêt sur laquelle ils vivaient et dont leur mode de vie dépend entièrement. R. Carrere (2007) estime que les Bagyeli ont été les principales victimes de la venue d'HEVECAM :

« [Les Bagyeli] vivaient bien, avant, sur leur territoire qui comprenait ce qui est aujourd'hui la plantation HEVECAM ainsi que d'autres zones adjacentes. La forêt n'existe plus et ils sont perçus comme des intrus sur leur propre territoire, aujourd'hui sous le contrôle de l'entreprise [...]. Il en résulte aujourd'hui que c'est un groupe humain démoralisé, appauvri, mal nourri, exploité et opprimé, acculé par la plantation et sans avoir nulle part où aller ».

Selon les témoignages recueillis à Nyamabandé en décembre 2006, la chasse est encore possible du côté du parc, mais la faune devient rare, non seulement à cause de la plantation, mais également à cause des nombreux braconniers habitant à HEVECAM. Bien que la chasse soit formellement interdite dans le parc pour les non-Bagyeli, la « viande de brousse » reste l'une des principales sources de revenus pour de nombreux Bantous de la région et l'apport en protéines des ouvriers d'HEVECAM dépend toujours à 75% de la « viande de brousse ». La chasse commerciale a ainsi augmenté considérablement ces dernières années alors que de par le passé, la chasse était exclusivement destinée à la consommation locale personnelle. C'est devenu un problème majeur pour les Bagyeli et il ira en augmentant à mesure que les activités industrielles s'intensifieront. Les responsables de l'UTO estiment à plus de 2000 le nombre d'armes à feu en situation irrégulière dans la région soit une arme pour 4 km<sup>2</sup>. Les Bagyeli, eux, n'utilisent que peu les fusils qui leur coûtent trop cher. Il est paradoxal de noter que les allées et venues de braconniers entre HEVECAM et le parc de Campo-Ma'an se fait en toute quiétude, par le chemin qui traverse le campement de Nyamabandé. Les braconniers vont même jusqu'à vendre leur gibier à des femmes bantoues dans la communauté même de Nyamabandé où ils sont un peu plus discrets qu'au marché de Niété. Si les Bagyeli entreprennent de dénoncer un braconnier, ils savent qu'ils encourent de lourdes représailles.

Quant à leurs opportunités d'obtenir un emploi dans la plantation, elles sont également très faibles. HEVECAM n'a embauché aucun signeur bagyeli<sup>24</sup>. Cependant, l'entreprise mandate un sous-traitant pour le désherbage périodique de la plantation qui emploie des Bagyeli. Selon nos



informateurs bagyeli, le travail s'organise comme suit : le sous-traitant désigne un « chef d'équipe » bagyeli à qui il donne 2000 FCFA (environ trois euros) par hectare désherbé et à qui il laisse le soin d'effectuer le partage entre les membres de l'équipe. Par contre, toujours selon nos informateurs, le sous-traitant recevrait plus de 100 000 FCFA (environ 75 euros) par hectare désherbé de la part d'HEVECAM. Du point de vue de la santé, les Bagyeli affirment que les maladies sont moins fréquentes dans la forêt qu'aux abords de la plantation. Les moustiques pullulent et se reproduisent dans les gouilles d'eau stagnantes entre les rangées d'hévéas. Corollairement, le paludisme touche aujourd'hui plus les populations de Niété qu'auparavant. Nos informateurs bagyeli notent aussi des taux d'hypertension artérielle et de dépression plus élevés qu'auparavant. Les Bagyeli ne sont pour l'instant entrés dans aucun conflit ouvert contre HEVECAM. Il est par ailleurs frappant de noter qu'il n'existe aucune organisation bagyeli au Cameroun (alors qu'il existe aujourd'hui au moins deux ONG baka dans la province de l'Est), et donc aucune action collective bagyeli contre l'extension des plantations industrielles. Il n'y a guère que le CED camerounais et le Forest People Programme (FPP) britannique qui gardent un certain contact avec les Bagyeli de la région.

### **Encadré 9 : Kilombo I**

Kilombo I est un campement bagyeli coïncé entre SOCAPALM et HEVECAM dont la situation de ses habitants est particulièrement difficile, due à leur isolement et à la destruction de leur forêt. Selon les témoignages recueillis sur place en décembre 2006, SOCAPALM les a forcés à quitter leur lieu de vie forestier pour permettre l'établissement de la plantation et leur a promis en échange des maisons modernes. Mais l'entreprise ne leur a jusqu'à aujourd'hui construit aucune maison et donné aucun dédommagement (par exemple pour les tombes détruites). Ces Bagyeli sont maintenant entourés de toutes parts par les plantations, dans lesquelles on ne leur permet pas d'entrer. S'ils le font et si les gardes les attrapent, ces derniers les expulsent à coups de bâtons. Ils sont forcés de vivre dans une zone marécageuse inondable où pullulent moustiques et maladies associées (choléra, paludisme).

Quant à leurs moyens d'existence, c'est à peine s'ils peuvent survivre. La population de Kilombo I a ainsi diminué drastiquement depuis l'arrivée de la plantation. Cette dernière ne leur donne pas de travail contractuel et les quelquefois où elle propose un travail temporaire, elle les paye moins que les travailleurs bantous. L'unique « gibier » qui reste à l'intérieur de la plantation est le rat. C'est seulement aux marges de la plantation et beaucoup plus loin dans la forêt que l'on peut encore trouver du gibier. Auparavant, les Bagyeli de Kilombo I trouvaient dans la forêt tout le nécessaire pour vivre mais aujourd'hui ils ne peuvent même plus compter sur une eau propre – elle est polluée par les engrais chimiques et par les sédiments provenant de l'érosion. En matière de santé, les problèmes liés à la mauvaise alimentation, à l'eau contaminée et à l'insalubrité du site dans lequel ils vivent, s'aggravent notamment par le fait que la perte en biodiversité a pour conséquence qu'ils n'ont plus accès à leur pharmacopée traditionnelle (cas d'avortement fréquents, problèmes intestinaux chroniques). L'hôpital et l'école sont la propriété de SOCAPALM et comme ils ne font pas partie du personnel de l'entreprise, ils doivent payer pour y accéder.

Le CED est la seule ONG qui tente de garder – selon ses moyens – un certain contact avec les Bagyeli de Kilombo I, les grandes victimes de l'arrivée des plantations.

<sup>24</sup> La « Convention d'Établissement entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Société Hévéa-Cameroun (HEVECAM) » (15 septembre 1998) ne mentionne pas une seule fois les intérêts des Bagyeli.

## Conclusion

« Ils ont envahi tous nos terrains. Ils sont venus mettre des barrières et évaluer la terre en argent »

R. G., Bidou III, octobre 2006

Les acteurs en conflit sont, d'un côté, les populations riveraines bantoues et bagyeli, et de l'autre, les plantations industrielles *et* le gouvernement. Celui-ci représente en effet depuis la création d'HEVECAM–SOCAPALM l'autorité qui pose le cadre d'action des agro-industries (propriété du sol, cahier des charges, lois sociales et environnementales). Bien sûr, l'Etat est lui-même contraint par les institutions internationales et les rapports de force géopolitiques (FMI, Banque mondiale, gouvernement français), mais il n'en reste pas moins un acteur clé dans le conflit et il est, de fait, clairement du côté des agro-industries. Le rapport des populations locales à l'Etat est à cet égard ambigu : il est d'un côté perçu comme lointain et autoritaire (« ce ne sont pas vos terres mais les terres du gouvernement » est le type de réponse que les villageois reçoivent des autorités) et d'un autre côté, l'Etat est jusqu'à un certain point encore respecté (« nous n'allons pas utiliser les armes contre notre propre gouvernement ! »).

Dans ce contexte conflictuel, on peut se demander pourquoi, au Cameroun, les plantations industrielles ont été à ce point encouragées par l'Etat – alors que leurs performances économiques sont souvent restées en dessous des attentes. Une explication consiste à montrer les intérêts personnels des élites nationales et la subordination des paysans aux impératifs de l'accumulation capitaliste vue comme l'unique chemin vers le « développement ». Il y a effectivement un lien étroit entre les plus hautes sphères de l'Etat et les postes clés des grandes plantations<sup>25</sup>. Bref, l'Etat a incontestablement été positionné dès le début de la colonisation – et à la demande du secteur privé de la métropole – comme l'acteur principal de la transition vers le capitalisme, et ce, malgré la résistance des communautés. Le premier grand mouvement nationaliste – l'UPC (Union des Populations du Cameroun) de Ruben Um Nyobé – est d'ailleurs né des problèmes fonciers liés à la colonisation française.

Pourtant, comme nous l'avons vu, le conflit entre les populations locales et HEVECAM–SOCAPALM n'est pas simplement un conflit foncier : c'est aussi et surtout un conflit *environnemental* car les Bantous et les Bagyeli ne revendiquent pas le contrôle du territoire de la plantation en tant que tel puisque celui-ci est devenu inutilisable à leurs yeux. Ce qu'ils revendiquent, c'est : (1) un dédommagement sous quelque forme que ce soit – monétaire, plantations villageoises ou infrastructures (routes, écoles, etc.) – pour la destruction de ce qu'ils considèrent comme leur forêt ; et (2) la non-extension d'HEVECAM–SOCAPALM, c'est-à-dire la préservation des forêts restantes. C'est à ces fins que les Bantous riverains revendiquent la présence des leurs parmi les hauts cadres de ces entreprises.

Ce conflit est aussi une opposition de systèmes de valeurs qui découlent d'utilisations divergentes de la forêt et qui impliquent des perceptions tout autant opposées de celle-ci. Selon la direction d'HEVECAM, la plantation a été créée « dans une forêt délaissée [sic !], de faible valeur

---

<sup>25</sup> Comme en témoigne par exemple le cas de John Niba Ngu qui était ministre en même temps que directeur général de SOCAPALM jusqu'à sa privatisation en 2000.



économique et peu peuplée »<sup>26</sup>. En outre, la même direction d'HEVECAM ne considère pas l'agriculture itinérante des Bantous comme une agriculture rationnelle digne de ce nom et nie donc inévitablement sa dépendance envers la forêt : « Cette population [bantoue] clairsemée, vouée principalement à la chasse et à la pêche, a perdu au cours des migrations les traditions agraires [sic !] »<sup>27</sup>. Dans le même temps, pour des raisons d'image à donner aux investisseurs et aux consommateurs, il est intéressant de noter que les alliés d'HEVECAM qualifient volontiers les plantations d'hévéas de « forêts » : la coopération française décrit HEVECAM comme une « exploitation forestière d'hévéas » et la FAO classe les monocultures d'hévéas parmi les « forêts » (*forest plantation*). Pour les Bantous et les Bagyeli, évidemment, HEVECAM n'a rien d'une forêt. Pour eux, la forêt est diverse, multifonctionnelle, étroitement liée à leur mode de vie, et leur système de gestion de cet écosystème n'autorise donc pas sa destruction massive (voir partie 2). Les communautés riveraines revendiquent donc le droit à la poursuite de leur mode de vie, c'est-à-dire le droit à leur propre mode de gestion de la forêt.

Mais comme souvent chez les populations rurales appauvries, les conflits sociaux restent latents, peu organisés et peu politisés. Les villageois montrent souvent une forme de résignation. Comme l'Etat est le « chef suprême de la terre » et de la violence légitime, il y a obligation de se soumettre. Le terrain sur lequel s'exprime le mécontentement reste donc souvent celui du discours, ce que le sociologue R. Oyono appelle un « conflit de langage ». En fait, la situation décrite dans ce rapport correspond tout à fait à ce que l'anthropologue J. Scott a appelé les « formes quotidiennes de la résistance ». Celles-ci font référence à n'importe quel acte, par un (ou des) membre(s) des classes paysannes basses, ayant pour but d'atténuer ou de refuser les exigences (ici : l'occupation des terres et l'obligation de respecter la propriété privée) des classes supérieures (ici : la direction d'HEVECAM–SOCAPALM et l'Etat) ou ayant pour but d'exprimer leurs propres exigences (ici : un dédommagement au sens large) vis-à-vis de ces mêmes classes supérieures. J. Scott a montré que ce genre de résistance était passé inaperçu des historiens et des politologues car il ne laisse généralement aucune trace écrite. C'est pourtant selon lui la forme de conflit la plus courante parmi les populations rurales. Ces dernières ne sont donc pas ce que les observateurs externes ont trop souvent cru voir, c'est-à-dire des couches globalement passives qui se révoltent sporadiquement en bouffées de violence. Ces formes quotidiennes de résistance sont les armes des sans-pouvoirs. Elles peuvent prendre différentes formes comme le sabotage, le vol, l'ignorance feinte, la fausse entente, la dissimulation, le non-engagement, la diffamation, l'incendie, etc. Dans le cas qui nous intéresse, les vols de fonds de tasse et de régimes de noix de palme ainsi que les incendies sont typiquement des formes de résistance qui ont lieu autour d'HEVECAM–SOCAPALM. Ce genre de lutte de classe ne requiert pas (ou peu) de coordination et de planification ; il est généralement anonyme et évite toute confrontation directe avec les autorités ou les classes supérieures afin d'éviter la répression. En outre, par leur accumulation, ces résistances peuvent finir par avoir de sérieux effets sur les intérêts des dominants. L'économiste écologique J. Martínez-Alier (2002) écrit à propos de la relation conflits–effets que

« L'importance ne devrait pas tant être donnée à la “résolution des conflits environnementaux” mais plutôt (dans des limites gandhiennes) à l'exacerbation des conflits, si le but est d'avancer vers une économie écologique » (notre traduction).

<sup>26</sup> Tiré de : La Direction HEVECAM, « Exposé sur HEVECAM », 3 février 1995.

<sup>27</sup> Tiré de : La Direction HEVECAM, « Note de synthèse sur le Projet de plantations villageoises d'hévéa dans le Département de l'Océan », à l'attention de la Banque mondiale, décembre 1989.

De nombreux conflits environnementaux ont en effet produit des résultats positifs : sans avoir résolu tous les problèmes, loin s'en faut, la lutte des *seringueiros* au Brésil a permis la création des « réserves extractives » et celle des Chipko en Inde a sauvé plusieurs milliers d'hectares de forêt. En outre, les luttes autour des plantations industrielles d'arbres acquièrent une visibilité internationale toujours plus grande et les entreprises sont de plus en plus mises sous pression. Il est possible que ce genre de conflits environnementaux – que J. Martínez-Alier qualifie d'écologisme des pauvres – représente bientôt une importante force sociale qui permettra d'atteindre une plus grande soutenabilité. Cette dernière ne viendra donc peut-être pas d'« en haut » mais sera imposée d'« en bas », c'est-à-dire par les classes sociales qui sont les premières victimes du développement non soutenable du capitalisme et qui le contesteront.

---

### **Bibliographie sélective**

- Agir Ici & Survie. 2000a. *Le silence de la forêt: réseaux, mafias et filière bois au Cameroun*. Dossiers Noirs n°14. Paris: L'Harmattan.
- Agir Ici & Survie. 2000b. *Bolloré: monopoles, services compris. Tentacules africains*. Dossiers Noirs n°15. Paris: L'Harmattan.
- Alexandre, P. & Binet, J. 1958. *Le groupe dit Pahouin (Fang-Boulou-Beti)*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bakoumé, C., Jannot, C., Raffleau, S., Ndigui, B. & Weise, S. 2002. *Revue du secteur rural. Rapport palmier*. Yaoundé: IRAD / CIRAD / IITA / FAO.
- Berg, J. van den & Biesbrouck, K. 2000. *The social dimension of rain forest management in Cameroon: issues for co-management*. Tropenbos-Cameroon Series 4. Kribi: The Tropenbos-Cameroon Programme (disponible on-line).
- Biesbrouck, K. 1999. *Bagyeli forest management in context*. Tropenbos-Cameroon Reports 99-2. Kribi: The Tropenbos-Cameroon Programme (disponible on-line).
- Logo, P. & Bell, J.-P. 2004. « Les activités économiques modernes en milieu forestier ». In: *Le retournement de l'Etat forestier: l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun* (dir. Bigombé Logo, P.), pp. 79–95. Yaoundé: Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Carrere, R. 2007. « Cameroun: les “forêts” d'hévéas de la FAO ». *World Rainforest Movement Bulletin*, 115: 17–18 (disponible on-line).
- Carrere, R. & Lohmann, L. 1996. *Pulping the South: industrial tree plantations and the global paper economy*. London: Zed Books (disponible on-line).
- Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE). 2004. « Renversement d'une citerne routière de latex et d'ammoniaque (20/06/04, Afan Oveng, Océan, Cameroun) ». *Lettre Technique Eaux Intérieures*, 2: 6 (disponible on-line).
- Diaw, M. C. & Njomkap, J.-C. S. 1998. « La terre et le droit: une anthropologie institutionnelle de la tenure foncière au Sud Cameroun ». Document de travail non publié. Yaoundé: Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES).

- Etoga Eily, F. 1971. *Sur les chemins du développement: essai d'histoire des faits économiques au Cameroun*. Yaoundé: CEPMAE.
- Gerber, J.-F. 2006. *Propriété contre possession: les conflits éco-sociaux liés aux plantations industrielles d'arbres dans le Sud*. Coll. Études courtes (No. 10). Genève: Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED), 75 p. (disponible on-line).
- Gerber, J.-F. 2007. *Les communautés bulu contre la plantation industrielle HEVECAM au Cameroun*. Thèse de Master non publiée en Economie écologique et gestion environnementale. Bellaterra: Université Autonome de Barcelone (UAB), 90 p.
- Geschiere, P. 1985. « Imposing capitalist dominance through the state: the multifarious role of the colonial state in Africa ». In: *Old modes of production and capitalist encroachment: anthropological explorations in Africa* (eds. van Binsbergen, W. & Geschiere, P.), pp. 94–143. London: Routledge and Keegan Paul.
- Global Forest Watch (GFW). 2005. *Atlas forestier interactif du Cameroun* (version 1.0). Yaoundé: Ministère de l'Environnement et des Forêts ; Yaoundé: Global Forest Watch Cameroon ; Washington, DC: World Resources Institute (disponible on-line).
- Gobina, S., Chambon, B. & Chuba, P. 2002. *Review of the rural sector: Rubber report*. Yaoundé: IRAD / CIRAD / IITA / FAO.
- Greenpeace. 2004. « Danzer Group involved in bribery, illegal logging, dealing with blacklisted arms trafficker and suspected of forgery ». *Forest crime file*. 2<sup>nd</sup> edition. Amsterdam: Greenpeace International (disponible on-line).
- Konings, P. 1986. « L'Etat, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun ». *Politique Africaine*, 22: 120–137 (disponible on-line).
- Konings, P. 1993. *Labour resistance in Cameroun. Managerial strategies and labour resistance in the agro-industrial plantations of the Cameroon Development Corporation*. Leiden: African Studies Centre ; London: James Currey.
- Martinez-Alier, J. 2002. *The environmentalism of the poor: a study of ecological conflicts and valuation*. Edward Elgar, Cheltenham.
- Ministère de l'Agriculture (MINAGRI). 2002. *Etude sur la relance des filières hévéa et palmier à huile: analyse de la viabilité socio-économique des systèmes d'exploitation de l'hévéa et du palmier à huile*. Yaoundé: Revue du Secteur Rural ; Rome: FAO ; Washington, DC: Banque mondiale (disponible on-line).
- Mongo Beti. 2007. *Le Rebelle*. Tome I. Paris: Gallimard.
- Mveng, E. 1984. *Histoire du Cameroun*. Tomes I et II. Yaoundé: Centre d'édition pour l'enseignement et la recherche.
- Neba Shu, G. 2003. *Detection and analysis of land cover dynamics in moist tropical rainforest of South Cameroon*. Thèse de Master non publiée. Enschede: International Institute for Geo-Information Science and Earth Observation (disponible on-line).
- Nguiffo, S. 1998. « In defence of the commons: forest battles in Southern Cameroon ». In: *Privatizing nature: political struggles for the global commons* (ed. Goldman, M.), pp. 102–119. London: Pluto Press.
- Nono, L. & Kemgo, M. 2001. « Sous le joug de la société agricole. L'amertume d'un paysan face à la toute puissance du monopole ». Inter-Réseaux (disponible on-line).
- Oyono, P. R. 2005. « The foundations of the *conflit de langage* over land and forests in Southern Cameroon ». *African Study Monographs*, 26(3): 115–144 (disponible on-line).
- Oyono, P. R. & Nkoumbélé, F.-N. 2004. « Incidences des mutations socio-économiques sur les activités économiques traditionnelles et sur l'écosystème forestier ». In: *Le retournement de l'Etat forestier: l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun* (dir. Bigombé Logo, P.), pp. 97–105. Yaoundé: Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Scott, J. C. 1986. « Everyday forms of peasant resistance ». In: *Everyday forms of peasant resistance in South-East Asia* (eds. Scott, J. C. & Kerkvliet, B. J. T.), pp. 5–35. London: Frank Cass.
- World Rainforest Movement (WRM). 2003. *Plantations are not forests*. Montevideo: World Rainforest Movement (disponible on-line).

## Titres dans la collection du WRM a propos de plantations

- Nº 1 – Granda, Patricia. *Sumideros de carbono en los Andes ecuatorianos. Impactos de las plantaciones forestales del proyecto holandés FACE-PROFAFOR sobre comunidades indígenas y campesinas*. 2005. (Disponible également en anglais.)
- Nº 2 – De’Nadai, Alacir; Overbeek, Winfridus; Soares, Luiz Alberto. *Plantaciones de eucalipto y producción de celulosa. Promesas de empleo y destrucción del trabajo. El caso de Aracruz Celulosa en Brasil*. 2005. (Disponible également en anglais et en portugais.)
- Nº 3 – Montalba Navarro, René; Carrasco Henríquez, Noelia; Araya Cornejo, José. *Contexto económico y social de las plantaciones forestales en Chile. El caso de la Comuna de Lumaco, región de la Araucanía*. 2005. (Disponible également en anglais.)
- Nº 4 – *The death of the forest: a report on Wuzhishan’s and Green Rich’s tree plantation activities in Cambodia*. 2005. (Disponible également en anglais.)
- Nº 5 – Carrere, Ricardo. *Maquillaje verde. Análisis crítico de la certificación de monocultivos de árboles en Uruguay por el FSC*. 2006. (Disponible également en anglais.)
- Nº 6 – Blessing Karumbidza, John. *A Study of the Social and Economic Impacts of Industrial Tree Plantations in the KwaZulu-Natal Province of South Africa*. 2006. (Disponible seulement en anglais.)
- Nº 7 – Granda, Patricia. *Monocultivos de árboles en Ecuador*. 2006. (Disponible également en anglais.)
- Nº 8 – Noor, Rivani; Syumanda, Rully. *Social conflict and environmental disaster: A report on Asia Pulp and Paper’s operations in Sumatra, Indonesia*. 2006. (Disponible également en anglais.)
- Nº 9 – Lang, Chris; Byakola, Timothy. *A funny place to store carbon: UWA-FACE Foundation’s tree planting project in Mount Elgon National Park, Uganda*. 2006. (Disponible également en anglais.)
- Nº 10 – Menne, Wally; Carrere, Ricardo. *Swaziland: The myth of sustainable timber plantations*. 2007. (Disponible seulement en anglais.)
- Nº 11 – Barcellos, Gilsa Helena; Ferreira, Simone Batista. *Mujeres y Eucalipto. Historias de vida y resistencia. Impactos del monocultivo de eucalipto sobre las mujeres indígenas y quilombolas en el estado de Espírito Santo*. 2007. (Disponible également en anglais et en portugais.)
- Nº 12 – Ramos, Ivonne; Bonilla, Nathalia. *Mujeres, comunidades y plantaciones en Ecuador. Testimonios sobre un modelo forestal social y ambientalmente destructivo*. 2008. (Disponible également en anglais.)
- Nº 13 – Julien-François Gerber. *Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale. Populations locales versus plantations commerciales d’hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun*. 2008. (Disponible seulement en français.)